



Assemblée générale

Soixante-dix-huitième session

Documents officiels

Première Commission

17^e séance plénièreVendredi 20 octobre 2023, à 10 heures
New York

Président : M. Paulauskas (Lituanie)

La séance est ouverte à 10 heures.

Points 90 à 106 de l'ordre du jour (suite)

Examen thématique des questions à l'ordre du jour et présentation et examen de tous les projets de résolution et de décision déposés au titre de tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

Le Président (*parle en anglais*) : La Commission va maintenant poursuivre son débat thématique sur le groupe de questions « Espace extra-atmosphérique ». Il reste 24 orateurs et oratrices inscrits sur la liste. Comme les délégations le savent, la Commission doit conclure son examen de ce groupe de questions aujourd'hui, conformément au programme de travail actuel. Si nous progressons bien aujourd'hui, j'ai l'intention de passer à la liste des orateurs et oratrices dans le groupe de questions « Armes classiques », qui a été diffusée par le Secrétariat.

M^{me} Petit (France) : Ma délégation s'aligne sur la déclaration de l'Union européenne (voir A/C.1/78/PV.16), et je prononcerai quelques commentaires à titre national.

La préservation d'un environnement spatial sûr et stable a toujours été l'objectif prioritaire de la France afin que les bénéfices des technologies et services spatiaux servent à la prospérité et à la sécurité de tous, dans les nations spatiales établies ou émergentes et dans tous les pays dont le développement repose de plus en plus sur

les services spatiaux. L'environnement spatial actuel n'est plus celui d'il y a 35 ans, lorsque la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique a été mise à l'agenda de la Conférence du désarmement. La multiplication des systèmes spatiaux et leur caractère dual, la dépendance croissante de toutes les sociétés aux services spatiaux et l'apparition de comportements hostiles ou inamicaux dans l'espace obligent à analyser et traiter l'enjeu de la sûreté spatiale (*space security*) sous un angle plus large. Dans ce contexte, notre objectif, toujours partagé, de prévenir une course aux armements dans l'espace doit désormais aussi inclure la prévention de toute escalade et conflit dans l'espace, et ce, de manière urgente. Pour répondre à ces défis, nous devons d'abord rappeler que le droit international s'applique à l'espace. La Charte des Nations Unies et le Traité de l'Espace de 1967 en sont deux piliers. Le respect de ce droit international est fondamental et la France y est bien entendu très attachée.

Ensuite, nous devons nous employer à le compléter avec des mesures concrètes pour renforcer la sûreté spatiale. Ceci passe d'abord par plus de transparence sur les activités spatiales, et la France y prend toute sa part en étant très claire sur sa doctrine et sa politique spatiale, y compris en matière capacitaire. C'est une mesure de transparence et de confiance que de plus en plus d'États et d'organisations internationales remplissent, et nous nous en félicitons. Mais cela passe surtout par un travail de fond sur la source des menaces spatiales, qui

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0928 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).



sont désormais largement les comportements hostiles ou irresponsable. Le Groupe de travail à composition non limitée sur la réduction des menaces spatiales au moyen de normes, règles et principes de comportements responsables, qui a conclu ses travaux en septembre dernier, a pour la première fois permis de progresser sur ce front de manière concrète et pragmatique : il a été un forum inédit d'échanges ouverts entre tous les États dans un format inclusif. Il a permis d'identifier des sujets prometteurs sur lesquels nous pouvons progresser à court-terme. Il a catalysé certaines initiatives qui renforcent la sûreté spatiale, comme la résolution 77/41 appelant tous les États à ne pas conduire d'essais destructifs de missile antisatellite à ascension directe. Il a permis à tous les États, même ceux qui nourrissaient des réserves sur le processus, d'exprimer librement leurs préoccupations. Finalement, il a dégagé de nombreux éléments qui constitueront une base pour de possibles futurs instruments juridiquement contraignants que l'approche par les normes de comportement responsable ne remplace pas mais qu'elle peut contribuer à préparer dès maintenant.

Nous nous félicitons d'ailleurs que ces éléments aient été soulignés dans le rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre des mesures de transparence et de confiance dans l'espace (A/78/75), issu de la résolution 77/251. L'absence de consensus sur le rapport final du Groupe, en raison du blocage par un État, n'enlève rien à ces succès. C'est pourquoi la France soutient le projet de résolution proposé par le Royaume-Uni visant à établir un second groupe de travail à composition non limitée, suite naturelle et appelée de ses vœux par la majorité des participants au premier groupe de travail.

La France n'a à cœur que de progresser dans tous les travaux qui peuvent renforcer la sûreté spatiale. Elle souhaite que le Groupe d'experts gouvernementaux sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, qui débutera ses travaux le mois prochain, puisse œuvrer à cet objectif dans un esprit constructif, en construisant sur les résultats du groupe de travail à composition non limitée de manière complémentaire. C'est dans cet esprit que nous aborderons les travaux du *cluster* dédié à l'espace, afin que nous puissions poursuivre au mieux les travaux réalisés jusqu'à présent et optimiser les ressources qui y sont dédiées. Nous regrettons à ce titre les propositions qui ajoutent une charge de travail, en particulier pour beaucoup d'États Membres et qui ne permettent pas de tirer parti au mieux de travaux déjà engagés ou à venir. Les membres pourront compter sur la France pour faire progresser de manière constructive les

discussions et aboutir à des résultats concrets en matière de sûreté spatiale.

M. Fausto (Mexique) (*parle en espagnol*) : Le Mexique a toujours eu une position ferme et résolue contre le fait de militariser l'espace extra-atmosphérique ou de le considérer comme un espace de confrontation viable. L'utilisation et l'exploration de l'espace extra-atmosphérique doivent être menées dans l'intérêt de tous les États, indépendamment de leur taille, de leur puissance ou de leur richesse. L'accès à l'espace doit être fondé sur les principes de coopération et d'assistance mutuelle, d'autant qu'il revêt une importance croissante pour la réalisation des objectifs de développement durable. Conformément au Traité sur l'espace extra-atmosphérique de 1967, nous sommes fermement convaincus qu'aucune arme, en particulier les armes de destruction massive, ne doit être déployée ou utilisée dans l'espace extra-atmosphérique. Les technologies spatiales jouent un rôle essentiel dans la lutte contre les changements climatiques, la gestion des catastrophes, l'agriculture, l'éducation et la santé, entre autres. Il est de notre responsabilité collective de veiller à ce que l'espace reste accessible à tous et bénéficie à tous, en particulier les pays en développement ou les pays disposant de capacités spatiales moindres. Toute activité incompatible avec ces principes doit constituer un sujet de préoccupation pour la Commission.

Comme beaucoup d'autres pays en développement, nous soulignons l'importance d'aborder les questions relatives à l'espace extra-atmosphérique dans le cadre d'une approche multilatérale, en insistant sur la nécessité de l'inclusion et de la prise en compte des préoccupations de l'ensemble des États, indépendamment de leurs capacités spatiales. À cet égard, le Mexique souligne l'urgence de mettre en place un instrument juridiquement contraignant destiné à garantir qu'aucun acteur, qu'il s'agisse d'un État ou d'une entité privée, ne place d'armes de quelque nature que ce soit dans l'espace extra-atmosphérique, en quelque circonstance que ce soit. Nous devons préserver l'espace extra-atmosphérique à des fins exclusivement pacifiques et garder à l'esprit qu'il n'appartient pas à une nation ni à un groupe de nations, mais à l'humanité tout entière.

Tout comme nous sommes favorables à un instrument juridiquement contraignant, mon pays reconnaît également l'intérêt de mesures de confiance et d'autres accords qui complètent cette approche. Les avancées rapides des nouvelles technologies, qui peuvent, pour certaines, être utilisées à des fins malveillantes, exigent une attention urgente de la part de l'Organisation des Nations Unies.

Je conclurai en soulignant que nous assistons cette année encore à la présentation de projets de résolution concurrents qui portent sur le même sujet. Nous encourageons les auteurs à coopérer en vue d'établir une proposition unifiée. Nous devons éviter la création de processus et de mécanismes parallèles, qui ne peuvent que conduire à une utilisation inefficace des ressources de l'Organisation et aggraver la polarisation et la fragmentation de nos efforts.

M^{me} Seongmee Yoon (République de Corée) (*parle en anglais*) : En tant que puissance spatiale, la République de Corée s'est fermement engagée à garantir un milieu spatial sûr, sécurisé et durable pour le bien de tous. Compte tenu des caractéristiques de l'espace extra-atmosphérique et du caractère à double usage de la technologie et des systèmes spatiaux, il serait essentiel de déployer des efforts multiformes propres à remédier aux défis actuels et potentiels liés à la sécurité spatiale.

À cet égard, la République de Corée soutient les efforts constructifs déployés par les États Membres et la communauté internationale. Nous nous félicitons sincèrement de l'adoption par consensus du rapport sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales (A/78/42, annexe) par la Commission du désarmement en avril. Nous nous réjouissons également à la perspective des discussions du Groupe d'experts gouvernementaux (GGE) chargé de la prévention d'une course aux armements dans l'espace, qui débiteront en novembre à Genève.

Un nombre écrasant de 164 États Membres ont soutenu la résolution 75/36, qui a créé le groupe de travail à composition non limitée sur la réduction des menaces spatiales au moyen de normes, de règles et de principes de comportement responsable. Au cours des deux dernières années, le groupe de travail s'est révélé être une enceinte constructive pour trouver une convergence de vues sur la réduction des menaces spatiales. Malheureusement, sa dernière session en date n'a rien donné, pas même un rapport de procédure.

Néanmoins, l'absence de consensus ne peut et ne doit pas éclipser la valeur de ce groupe. Comme cela a été exprimé dans une déclaration commune lors de sa réunion à huis clos,

« la nature ouverte de ce processus, tant en termes de participation des parties prenantes que d'éventail de questions et de mesures pouvant faire l'objet de discussions, en fait une enceinte inestimable qui garantit que les voix des États Membres et des

parties prenantes concernées sont entendues sur une question qui nous concerne tous et toutes ».

La poursuite de ces travaux doit constituer une priorité absolue pour préserver la sécurité spatiale. Nous saluons donc le projet de résolution A/C.1/78/L.15/Rev.1 présenté par le Royaume-Uni. La République de Corée souscrit pleinement au projet de résolution et réaffirme son engagement sans réserve en faveur des prochaines sessions du groupe de travail à composition non limitée prévues en 2025 et 2026 par le projet de résolution.

En outre, ma délégation souhaite exprimer sa profonde inquiétude quant à la création d'un autre groupe de travail sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace avant même le début des discussions au sein du Groupe d'experts gouvernementaux chargé de la question. La création d'un autre groupe de travail à composition non limitée sur le même sujet constituerait une duplication inutile et distrairait les efforts du Groupe d'experts gouvernementaux.

La République de Corée poursuivra ses contributions en apportant son soutien au portail de la sécurité spatiale et au lexique pour la sécurité spatiale, mis au point par l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement. Nous pensons que le partage des stratégies spatiales nationales et d'autres informations pratiques par l'intermédiaire du portail pourrait contribuer à l'amélioration de la transparence, de la confiance et du renforcement des capacités dans le domaine de la sécurité spatiale. Ma délégation estime également que le lexique peut contribuer à l'établissement d'une compréhension commune des terminologies et des concepts clefs, ce qui encouragerait donc des discussions plus constructives.

Avec la multiplication des acteurs, des accès et des dépendances, l'espace devient chaque jour plus encombré, contesté et disputé. À l'aube de cette nouvelle ère spatiale, la République de Corée tient à souligner que le rôle du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et du Bureau des affaires spatiales de l'Organisation des Nations Unies est plus important que jamais. À cet égard, nous nous félicitons de la nomination opportune de la nouvelle directrice du Bureau, M^{me} Holla-Maini, qui est dotée d'une grande expérience dans le secteur spatial.

À cette occasion, nous souhaitons réaffirmer notre position selon laquelle les lancements effectués récemment par la République populaire démocratique de Corée, constituent une violation flagrante des résolutions du

Conseil de sécurité, même s'ils se sont avérés infructueux, et ne peuvent donc pas être considérés comme une utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique.

Pour terminer, la République de Corée souhaite réaffirmer son attachement inébranlable aux efforts internationaux visant à garantir l'organisation des activités spatiales dans le but de promouvoir la paix et la sécurité mondiales, et en fin de compte, d'améliorer la vie des gens dans le monde entier.

M. Clutterbuck (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : Les communautés modernes s'appuient largement sur les capacités spatiales, qui fournissent un éventail large et croissant de capacités essentielles, permettent des recherches passionnantes et nous aident à trouver des réponses à un grand nombre de nos plus grands défis communs. Nous nous tournons également vers l'espace lorsque nous réagissons à des crises et à des situations d'urgence, telles que les interventions après des phénomènes météorologiques extrêmes ou d'autres catastrophes naturelles à travers le monde. C'est pourquoi la Nouvelle-Zélande plaide pour un milieu extra-atmosphérique pacifique, durable, sûr et stable et, en particulier, pour des efforts visant à réduire le risque de conflit dans l'espace.

La Nouvelle-Zélande se félicite de l'évolution du débat international sur la sécurité de l'espace au cours de l'année écoulée. Plus de 30 pays se sont désormais engagés à ne pas tester de missiles antisatellites à ascension directe, conformément à l'appel lancé dans la résolution 77/41. Il s'agit d'un grand pas en avant vers la réduction de la menace d'activités destructrices génératrices de débris orbitaux à longue durée de vie et potentiellement dommageables. Nous continuons à exhorter tous les États à prendre cet engagement.

Nous nous sommes également réjouis de voir la Commission du désarmement parvenir à un consensus pour recommander la mise en œuvre de mesures de transparence et de confiance dans l'espace extra-atmosphérique.

La Nouvelle-Zélande se félicite tout particulièrement des progrès réalisés par le groupe de travail à composition non limitée sur la réduction des menaces spatiales au moyen de normes, de règles et de principes de comportement responsable, dans l'optique de faire progresser notre compréhension commune des menaces spatiales et des approches destinées à les réduire. Bien que le groupe de travail n'ait pas été en mesure d'établir un rapport de consensus, nous avons constaté

avec satisfaction l'émergence de grands domaines de convergence. Nous constatons qu'il a réussi à faire avancer les débats sur les comportements responsables dans un format ouvert et inclusif, ce qui a contribué à garantir des échanges de grande envergure sur ces questions.

Comme de nombreux participants, la Nouvelle-Zélande estime que la poursuite du débat sur la réduction des menaces spatiales en encourageant les comportements responsables dans l'espace s'avère utile. Nous avons le plaisir de coparrainer le projet de résolution A/C.1/78/L.15/Rev.1, intitulé « Réduire les menaces spatiales au moyen de normes, de règles et de principes de comportement responsable », qui appelle à l'établissement d'un nouveau groupe de travail biennal à composition non limitée en 2025.

Le mandat proposé pour le groupe vise à focaliser les débats sur les domaines où un consensus se dessine, afin de recenser, d'un commun accord, les domaines où des progrès pragmatiques et opportuns peuvent être réalisés. Cet horizon de deux ans permettra de maintenir la dynamique actuelle dans le domaine de la sécurité spatiale et d'aider la communauté internationale à faire face au risque de conflit dans l'espace. Sur cette base, nous appelons tous les États à soutenir le projet de résolution A/C.1/78/L.15/Rev.1, sur la réduction des menaces spatiales au moyen de normes, de règles et de principes de comportement responsable. Nous nous réjouissons d'avoir l'occasion de poursuivre ce débat important au cours des deux prochaines années.

Dans cet esprit, nous exprimons également nos préoccupations quant à l'approche énoncée dans le projet de résolution A/C.1/78/L.55, intitulé « Nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace », proposé par la Russie. Le projet de résolution appelle à la création d'un groupe de travail distinct, pour une durée de quatre ans, chargé d'élaborer un autre traité. Nous considérons que l'horizon prévu pour cette initiative est inutilement long, qu'elle fait double emploi et qu'elle réduit inutilement la portée des échanges qui auront lieu dans le cadre du groupe de travail sur les comportements responsables. Il est réellement nécessaire et urgent d'aborder le risque de conflit dans l'espace, et nous ne pouvons pas soutenir une approche qui limite les discussions internationales et reporte l'obtention d'un quelconque document final.

Nous partageons également les préoccupations d'autres délégations selon lesquelles la mise en place de processus concurrents entraînera pour les petits États et les États dotés de capacités spatiales émergentes des

problèmes de capacité qui les empêcheront de participer efficacement à ces échanges importants.

En conclusion, permettez-moi de rappeler que la Nouvelle-Zélande soutient les mesures de prévention d'une course aux armements dans l'espace et qu'elle accorde une grande priorité à cette question. Un milieu spatial extra-atmosphérique pacifique, durable, sûr et sécurisé est essentiel pour nos intérêts collectifs.

M. Ogasawara (Japon) (*parle en anglais*) : L'espace extra-atmosphérique gagne considérablement en importance et son utilisation concerne tous les aspects de nos vies et de nos sociétés. Il est, par exemple, utilisé pour les systèmes de navigation mondiaux, qui servent à la fois aux activités civiles et militaires. À mesure que les acteurs et les activités spatiales se multiplient et évoluent, il est dans notre intérêt commun, pour les générations actuelles et futures, de maintenir et de garantir la sécurité, la stabilité et la durabilité des activités spatiales. Faciliter l'élaboration de règles sur la sécurité spatiale constitue donc un défi urgent pour tous. Dans ce contexte, le Japon réaffirme sa détermination absolue à garantir la sécurité, la stabilité et la viabilité des activités menées dans l'espace extra-atmosphérique, ainsi que son fort attachement à l'objectif d'y prévenir une course aux armements. Comme indiqué dans l'initiative de sécurité spatiale de mon pays, lancée en juin, par l'intermédiaire de laquelle le Gouvernement japonais a redéfini sa politique spatiale en termes de sécurité, le Japon contribuera activement aux discussions dans ce domaine et encouragera l'élaboration de normes et de règles internationales pour l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris sous l'angle de la sécurité.

Le Japon apprécie grandement les débats inclusifs et complets du groupe de travail à composition non limitée sur la réduction des menaces spatiales au moyen de normes, de règles et de principes de comportement responsable, sous la direction avisée de son Président, M. Hellmut Lagos, du Chili. Bien que l'on puisse regretter qu'aucun consensus n'ait été atteint concernant le rapport de fond du groupe, ni même sur son rapport de procédure, l'abondance des documents de travail et des débats interactifs entre les États Membres, associée à la participation de parties prenantes non gouvernementales, a témoigné du vif intérêt porté à notre entreprise commune de réduction des menaces spatiales au moyen de normes, de règles et de principes de comportement responsable.

À cet égard, nous saluons la présentation du résumé du Président (A/AC.294/2023/WP.22) au groupe de travail à composition non limitée, qui constitue une

base de travail pour faire progresser nos futurs débats sur le sujet. Au cours des discussions du groupe de travail à composition non limitée, de nombreux États Membres, dont le Japon, ont souligné la nécessité de prendre en compte la nature à double usage des systèmes spatiaux dans la lutte contre les menaces spatiales, et nous avons constaté que des idées concrètes étaient avancées au sujet de normes potentielles relatives à des comportements responsables, comme l'indique le résumé du Président. Les délibérations de la dernière session du groupe ont révélé un large soutien interrégional à ses travaux et à leur poursuite. Le Japon considère l'approche axée sur un comportement responsable comme un moyen concret de progresser de manière globale dans la prévention d'une course aux armements dans l'espace, et est très favorable à ce que des discussions continuent sur la réduction des menaces spatiales au moyen de normes, de règles et de principes de comportement responsable dans le cadre d'un nouveau groupe de travail à composition non limitée en 2025, comme proposé dans le projet de résolution déposé par le Royaume-Uni sous la cote A/C.1/78/L.15/Rev.1. Le Japon est fier de s'être porté coauteur du projet de résolution. Il se félicite également des recommandations visant à promouvoir l'application des mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales aux fins de la prévention d'une course aux armements dans l'espace, adoptées par la Commission du désarmement au mois d'avril.

Afin de progresser dans notre entreprise commune, nous soulignons également l'importance de la collaboration entre les instances multilatérales de désarmement telles que la Conférence du désarmement et d'autres organes du système des Nations Unies. Le Japon se réjouit de participer aux réunions du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'étudier de nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace, qui débiteront en novembre.

M. Robinson (Irlande) (*parle en anglais*) : L'Irlande s'associe à la déclaration faite au nom de l'Union européenne (voir A/C.1/78/PV.16), et souhaite, à titre national, formuler les observations suivantes.

À l'heure où nous sommes confrontés à des menaces croissantes contre la paix et la sécurité internationales, nous connaissons également une croissance rapide de l'activité humaine dans l'espace. L'Irlande est attachée à la prévention d'une course aux armements dans l'espace et à la préservation d'un milieu spatial sûr, sécurisé et viable ainsi qu'au principe de l'utilisation pacifique de l'espace dans des conditions d'équité acceptables par

tous. Les satellites et autres biens, systèmes et services spatiaux et connexes font partie de la vie quotidienne et sont essentiels au bon fonctionnement des infrastructures civiles critiques, notamment l'approvisionnement en nourriture, l'eau, l'électricité, l'assainissement, la gestion des déchets, les télécommunications et les soins de santé, ainsi qu'au fonctionnement général de nos économies. Ces systèmes peuvent donc également contribuer à relever les principaux défis de notre époque, tels que l'atténuation des changements climatiques et la réalisation des objectifs de développement durable.

Dans le même temps, nous avons assisté à une recrudescence des problèmes de sécurité dans l'espace extra-atmosphérique qui menacent le fonctionnement de ces systèmes critiques et peuvent avoir une incidence considérable sur les civils. Qu'ils bénéficient ou non d'une présence dans l'espace, tous les États ont donc un rôle essentiel à jouer pour améliorer l'environnement de sécurité spatiale et veiller à ce que l'espace soit utilisé exclusivement à des fins pacifiques, dans l'intérêt de l'humanité tout entière. L'espace est un bien commun mondial, pour lequel il faut donc des règles mondiales. Il est essentiel d'élaborer de nouvelles normes et règles régissant l'activité humaine dans l'espace conformes au droit international de l'espace, tel que défini dans la Charte des Nations Unies, au droit international en vigueur – y compris le droit international humanitaire – et aux principaux traités des Nations Unies relatifs à l'espace extra-atmosphérique, entre autres.

Les menaces qui pèsent sur la sécurité spatiale découlent non seulement de l'espace, mais aussi des armes et des capacités terrestres, des menaces qui pèsent sur les infrastructures et les liaisons de données basées au sol, et des cyberattaques. Il est impératif de combler certaines lacunes persistantes et notables, telles que les essais et l'utilisation de méthodes destructrices contre les satellites qui ne sont interdits par aucun traité. L'Irlande reste profondément préoccupée par la mise au point et la prolifération de ce type d'armes antisatellites, qu'elles soient déployées à partir de l'orbite ou lancées depuis la Terre. Ces activités destructrices constituent un sujet de préoccupation humanitaire. D'autres risques particuliers associés à ces armes comprennent la génération de débris à longue durée de vie. La mise au point et les essais de ces systèmes sont dangereux et hautement déstabilisants et pourraient entraîner une détérioration de la confiance entre les acteurs de l'espace.

Au début de cette année, dans le cadre du groupe de travail à composition non limitée sur la réduction

des menaces spatiales au moyen de normes, de règles et de principes de comportement responsable, l'Irlande s'est engagée, aux côtés des autres États membres de l'Union européenne, à s'abstenir de procéder à des essais de missile antisatellite à ascension directe et à visée destructrice. Cet engagement témoigne de la priorité que nous accordons à la transparence et aux mesures de confiance. L'Irlande est favorable à une approche globale dans le cadre du système multilatéral, qui aboutirait à des règles juridiquement contraignantes pour ces systèmes d'armes. Malgré cela, et sans exclure l'élaboration d'accords juridiquement contraignants, elle estime que les mesures volontaires constituent pour l'instant une voie pragmatique, en commençant par des normes, des règles et des principes de comportement responsable, dans le cadre d'un processus inclusif et multipartite.

L'Irlande a pleinement soutenu les travaux du groupe de travail à composition non limitée, qui se sont achevés cet été. Son message principal et son objectif de préservation de l'espace extra-atmosphérique à des fins exclusivement pacifiques s'avèrent essentiels, et nous regrettons qu'il n'ait pas pu adopter un rapport de fond consensuel. Les discussions qui ont eu lieu au cours de ces deux années ont néanmoins constitué un exercice précieux et important, et nous avons été stimulés par la large mobilisation interrégionale observée tout au long du processus. Nous restons attachés à cette approche multilatérale et nous nous félicitons de la proposition du Royaume-Uni de mettre en place un autre groupe de travail qui poursuivrait les progrès importants réalisés.

En conclusion, l'Irlande souligne que la réalisation de progrès réels et concrets nécessite l'adoption d'une approche multipartite ouverte et inclusive. La participation de diverses parties prenantes, notamment les organisations internationales, les acteurs commerciaux, la société civile, le Comité international de la Croix-Rouge et le monde universitaire, s'avère essentielle. Ces acteurs sont en mesure d'apporter des connaissances techniques et une expérience indispensables, ce qui permet ainsi de faciliter des discussions globales et plus bénéfiques. Ce n'est que par l'intermédiaire de ce type d'action collective et collaborative que nous pourrions vraiment rendre l'espace plus sûr et plus durable pour tous.

M. Del Rosario Vela (Espagne) (*parle en espagnol*) : L'Espagne s'associe à la déclaration faite au nom de l'Union européenne (voir A/C.1/78/PV.16), et souhaite, à titre national, formuler les observations suivantes.

L'espace constitue un bien commun dont l'humanité tout entière est responsable. Un nombre croissant d'acteurs

de divers horizons mènent de plus en plus d'activités dans l'espace extra-atmosphérique, qu'elles soient de nature civile, commerciale ou militaire, avec un impact croissant sur les activités sur Terre, qu'elles soient de nature civile, commerciale ou militaire. L'Espagne participe activement à la promotion d'un milieu spatial sûr et durable et est fermement engagée dans la prévention d'une course aux armements dans l'espace, qui est essentielle pour garantir l'utilisation pacifique de l'espace et renforcer la sécurité et la stabilité internationales. Le droit international et le droit international humanitaire s'appliquent à l'espace extra-atmosphérique. La Charte des Nations Unies, les principaux traités sur l'espace et d'autres mesures telles que les Lignes directrices du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique constituent les pierres angulaires de la gouvernance mondiale de l'espace extra-atmosphérique.

Les événements de ces dernières années ont montré qu'il était impossible de reporter la réflexion à mener sur les aspects sécuritaires de l'espace extra-atmosphérique, qui a connu une augmentation des menaces, réelles ou supposées, qui se multiplient et mettent en danger la durabilité à long terme du milieu spatial. De plus, l'émergence de nouveaux acteurs et la mise au point de nouvelles technologies, pour la plupart à double usage, ont coïncidé avec une situation de grave tension internationale. L'ensemble de ces facteurs nous poussent à accélérer et à intensifier nos efforts pour parvenir à un milieu spatial pacifique, sûr et stable. Des actions telles que les essais de missiles antisatellites sont incompatibles avec cet objectif et il convient donc de les condamner avec la plus grande fermeté. C'est pourquoi l'Espagne se félicite de l'engagement pris par un nombre croissant d'États de ne pas procéder à des essais de missile antisatellite à ascension directe et à visée destructrice.

Dès le départ, ma délégation a soutenu le travail du groupe de travail à composition non limitée sur la réduction des menaces spatiales au moyen de normes, de règles et de principes de comportement responsable, créé en application de la résolution 76/231, à l'initiative du Royaume-Uni. Au cours de ses quatre sessions, le groupe de travail a mené une réflexion sur les menaces pesant sur la sécurité dans, vers et depuis l'espace extra-atmosphérique, en vue d'y répondre par des mesures de transparence et de confiance. Il a également permis d'examiner le cadre juridique existant, de réfléchir à ses lacunes et à ses possibilités d'évolution, ainsi que de réaffirmer l'applicabilité du droit international à l'espace. Il a surtout mis en place un cadre de dialogue et de confiance dans lequel les États ont pu partager leurs

préoccupations et leurs priorités dans un domaine en pleine mutation comme l'espace extra-atmosphérique.

En bref, le processus du groupe de travail à composition non limitée est arrivé à son terme, après avoir donné lieu à de riches échanges techniques et de fond, mais sans parvenir à un consensus sur un rapport final. Malgré cela, il convient de souligner le grand intérêt pour le processus qu'ont manifesté la plupart des États participants, ce qui reflète la nécessité de mettre en place un certain type de réglementation en la matière afin d'éviter que les réglementations actuelles ne se laissent davantage distancer par le progrès de la technologie.

À cet égard, la délégation espagnole tient à saluer le projet de résolution déposé par le Royaume-Uni, intitulé « Réduire les menaces spatiales au moyen de normes, de règles et de principes de comportement responsable », que nous considérons comme un pas dans la bonne direction. Nous espérons qu'il bénéficiera du soutien d'une large majorité d'États. En ces temps de tensions problématiques, le maintien de la paix et de la sécurité internationales a plus que jamais besoin d'instances et de mesures qui contribuent à la promotion de la transparence et de la confiance.

M. Masmejean (Suisse) : Je vais prononcer une version écourtée de notre allocution, dont la version intégrale sera mise à disposition.

Une confrontation militaire directe dans l'espace aurait des conséquences considérables sur l'accès à ces services essentiels pour la population civile. C'est pourquoi nous devons veiller à ce que l'espace ne devienne pas un théâtre de guerre. Pour atteindre cet objectif, les mesures suivantes nous semblent particulièrement importantes.

Premièrement, le placement d'armes dans l'espace augmente le risque de transformer ce milieu en un domaine de conflit. En outre, l'adoption de doctrines militaires considérant l'espace comme un domaine de combat suscite également des inquiétudes et peut contribuer à accroître les tensions. Traiter ces questions devrait constituer une priorité.

Deuxièmement, les essais et le possible emploi d'armes antisatellites sont particulièrement préoccupants en raison de la quantité massive de débris spatiaux créés par ces systèmes d'armes. C'est pourquoi nous saluons les annonces faites par un certain nombre d'États de ne pas procéder à des essais destructifs de missiles antisatellites à ascension directe, un engagement que la Suisse a pris l'année dernière. Nous appelons les autres États à se joindre à cet engagement.

Troisièmement, le strict respect des obligations existantes en vertu du droit international est d'une importance capitale pour relever les défis auxquels nous sommes confrontés en matière de sécurité spatiale. Dans ce contexte, je tiens à réaffirmer notre conviction que le droit international humanitaire s'applique à tous les conflits armés, qu'ils aient lieu sur terre, en mer, dans les airs ou dans l'espace. Cette affirmation ne légitime en aucun cas le recours à la force dans l'espace. Par ailleurs, le risque de dommages collatéraux pour les civils et les biens civils sur terre, ainsi que le risque engendré par la création de débris pour les biens spatiaux civils soulèvent de sérieuses questions quant à la manière de mener un conflit armé dans l'espace dans le respect du droit international humanitaire.

Enfin, le groupe de travail à composition non limitée sur la réduction des menaces spatiales, qui s'est achevé récemment à Genève, nous a donné l'occasion de mener des discussions inclusives et productives sur la sécurité spatiale. C'était la première fois qu'une série de questions relatives à la sécurité spatiale étaient examinées dans un tel cadre et de manière aussi détaillée. À bien des égards, le groupe de travail a innové. Nous regrettons qu'il n'ait pas été en mesure de se mettre d'accord sur un document final, car de nombreuses délégations partageaient largement les mêmes vues sur nombre de questions. Toutefois, ses délibérations ont montré qu'elles ne pouvaient être que le point de départ d'un travail plus approfondi et renouvelé. Dans ce contexte, nous saluons la proposition de création d'un nouveau groupe de travail sur la réduction des menaces spatiales doté d'un mandat plus ciblé. Nous nous félicitons des quatre domaines prioritaires identifiés pour la poursuite des travaux, tout en notant que cette liste ne doit pas être considérée comme exhaustive ou empêcher les délégations de soulever les questions qui les préoccupent.

Avant de conclure, on me permettra de souligner que l'approche capacitaire et l'approche comportementale sont toutes deux importantes pour prévenir une course aux armements dans l'espace. Prises individuellement, aucune d'entre elles n'est suffisante, mais prises ensemble, elles sont complémentaires. Dans ce contexte, nous estimons qu'il est utile de progresser dans ces deux domaines. En même temps, nous devons souligner notre inquiétude quant au fait que nous pourrions être confrontés à des processus parallèles dans ces domaines, ce qui soulèverait des questions de cohérence, d'efficacité et de capacité. Nous espérons qu'une telle situation pourra être évitée.

M. Eshragh Jahromi (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je voudrais affirmer avant tout que mon pays, la République islamique d'Iran, apporte son soutien inébranlable à la nation de Palestine, qui fait preuve de résilience en ces temps difficiles, et qu'il dénonce avec véhémence les atrocités barbares et les crimes odieux commis récemment par le régime sioniste d'Israël. Nous sommes de tout cœur avec le peuple palestinien et lui présentons nos sincères condoléances face à ces événements tragiques.

Ma délégation s'associe à la déclaration faite par la représentante de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/78/PV.16).

Nous tenons à rappeler notre attachement indéfectible à l'idée que l'espace extra-atmosphérique fait partie du patrimoine commun de l'humanité et qu'il devrait être utilisé uniquement à des fins pacifiques, au bénéfice de toutes les nations, indépendamment de leurs avancées économiques ou technologiques. Notre principale préoccupation reste les implications négatives associées à la mise au point et au déploiement de systèmes de défense antimissiles balistiques et la menace imminente d'une arsenalisation de l'espace extra-atmosphérique. Ces facteurs ont contribué de manière significative à la détérioration du climat de sécurité internationale. Le retrait du Traité sur les systèmes antimissiles balistiques implique de nouveaux défis pour la paix, la sécurité et la stabilité mondiales, en favorisant le risque d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Nous sommes profondément préoccupés par les risques de sécurité que pose le déploiement de systèmes de défense antimissiles stratégiques, qui est susceptible de se traduire par des courses aux armements, la progression des technologies de missiles et une montée en puissance de l'armement nucléaire. Nous réaffirmons qu'une approche multilatérale universelle, globale et non discriminatoire est nécessaire pour traiter les questions liées aux missiles dans le système des Nations Unies, en donnant la priorité aux préoccupations de tous les États en matière de sécurité tout en préservant leur droit d'utiliser les technologies spatiales à des fins pacifiques.

Nous rejetons fermement la déclaration faite en 2018 par un représentant des États-Unis, selon laquelle l'espace est un terrain de guerre ou le prochain champ de bataille. Par conséquent, nous soulignons la nécessité urgente pour la Conférence du désarmement d'entamer des travaux de fond, en particulier sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Nous prenons acte du projet de traité relatif à la prévention

du déploiement d'armes dans l'espace et de la menace ou de l'emploi de la force contre des objets spatiaux, présenté conjointement par la Fédération de Russie et la Chine. Nous reconnaissons également les progrès accomplis par le Groupe d'experts gouvernementaux créé en vertu de la résolution 72/250. Nous sommes profondément déçus que le consensus sur le projet de rapport final ait été empêché par les États-Unis.

Par ailleurs, nous ne sommes pas surpris que le groupe de travail à composition non limitée sur la réduction des menaces spatiales au moyen de normes, de règles et de principes de comportement responsable n'ait rédigé aucun rapport de fond ou même de procédure, compte tenu de ses lacunes inhérentes. Nous avons constamment mis en garde contre ces lacunes et nous pensons que le fait de ne pas tenir compte de ces leçons pourrait conduire à des résultats similaires à l'avenir. Heureusement, la création du nouveau Groupe d'experts gouvernementaux sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace offre le terrain propice à l'obtention de résultats concrets. Pour réussir, il faut éviter que ses membres ne s'enferment dans des positions politisées. Nous prenons également acte du rapport de consensus (A/CN.10/2023/WG.II/CRP.2/Rev.1) du groupe de travail correspondant de la Commission du désarmement, qui contient des recommandations visant à promouvoir les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales. Il n'y a aucune raison de penser que ce type de résultat ne puisse pas être obtenu dès lors que les avis et préoccupations de chacun sont pris en compte.

Il convient de noter que la prévention d'une course aux armements dans l'espace, qui constitue l'un des quatre principaux axes de travail de la Conférence du désarmement, attend la création d'un comité spécial de négociation depuis plus de 20 ans. Nous demandons aux États-Unis de cesser de s'opposer à cet objectif essentiel.

Enfin, le Code de conduite de La Haye contre la prolifération des missiles balistiques est un régime restrictif de contrôle des exportations qui impose injustement des limitations à de nombreux biens, équipements, technologies et savoir-faire ayant des applications pacifiques. Nous nous opposons fermement à la monopolisation de l'espace extra-atmosphérique ou à toute tentative de limiter l'utilisation pacifique des sciences, de l'expertise, des technologies et des services liés à l'espace pour les pays en développement.

Une version complète de ma déclaration sera publiée sur le portail de l'Assemblée générale.

M. Bencini (Italie) (*parle en anglais*) : L'Italie s'associe à la déclaration faite au nom de l'Union européenne (voir A/C.1/78/PV.16), et souhaite, à titre national, formuler les observations suivantes.

L'Italie a toujours activement participé à l'amélioration de la sécurité spatiale, et est fortement attachée à la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Cette dernière est également essentielle à la préservation de l'utilisation à long terme du milieu spatial à des fins pacifiques sur une base équitable et mutuellement acceptable. Le milieu spatial ne cesse de gagner en complexité. Selon la zone de l'espace extra-atmosphérique dans laquelle les activités se déroulent, la sécurité dépend désormais de fonctions économiques et sociales cruciales sur Terre. Il devient de plus en plus critique de veiller à ce que les futures activités d'exploration et d'exploitation de l'espace soient menées de manière pacifique et bénéfique pour tous. Compte tenu de la dépendance du monde contemporain à l'égard des systèmes et des services spatiaux, il est par conséquent nécessaire d'améliorer la sécurité spatiale, non seulement pour les puissances spatiales, mais également pour l'ensemble des pays, y compris les pays en développement.

Nous pensons qu'il est urgent d'améliorer la sécurité spatiale dans un milieu extra-atmosphérique de plus en plus encombré, contesté et concurrentiel. Nous avons soutenu les réunions du groupe de travail à composition non limitée sur la réduction des menaces spatiales au moyen de normes, de règles et de principes de comportement responsable et y avons participé avec grand intérêt. Nous avons apprécié le caractère inclusif du groupe de travail et la participation d'acteurs privés qui ont enrichi le débat et contribué à apporter à nos délibérations la clarté technique dont elles avaient tant besoin. Bien qu'il ne soit pas parvenu à un consensus sur un rapport, nous pensons que les travaux menés pendant deux ans ont révélé une importante convergence interrégionale en faveur de l'approche comportementale, comme en témoignent les deux déclarations conjointes prononcées lors de sa quatrième et dernière session.

Il convient de souligner que cette approche s'inscrit dans le cadre plus large de la prévention d'une course aux armements dans l'espace. À ce titre, il ne s'agit pas d'une approche de substitution, et elle n'empêche pas non plus la négociation d'accords juridiquement contraignants. Une compréhension précoce des normes, des règles et des principes, en parallèle de l'apport d'une réponse au besoin urgent d'aborder le milieu spatial complexe actuel – qui, à bien des égards, n'est pas réglementé aujourd'hui – peut,

au contraire, fournir la base la plus appropriée et la plus solide dans l'optique d'ancrer davantage le droit international dans ce domaine. Pour ces raisons, nous soutenons fermement le renouvellement du mandat de ce groupe de travail et nous invitons les États à apporter leur soutien à cette initiative, étant entendu que son succès dépendra d'une participation et d'une mobilisation de bonne foi.

L'une des questions abordées par le groupe de travail était celle des essais de missile antisatellite à ascension directe et à visée destructrice. Ces essais ont généré des débris qui mettent gravement en danger les activités spatiales et pourraient avoir des conséquences durables et de plus en plus négatives. À l'instar de tous les États membres de l'Union européenne, l'Italie s'est engagée à ne pas procéder à ce type d'essais et se félicite de délibérations internationales de plus en plus nombreuses en ce sens. Il s'agit également d'un résultat concret des débats que nous avons eus au sein du groupe de travail à composition non limitée.

Nous sommes préoccupés par la possibilité que la Première Commission approuve les mandats de deux groupes de travail distincts. Nous donnons la priorité au mandat du groupe de travail sur les normes, règles et principes de comportement responsable, car nous pensons qu'il aborde l'ensemble des questions dont nous devons discuter d'urgence au sein de l'écosystème élargi de la prévention d'une course aux armements dans l'espace. La mise en place d'un processus parallèle serait regrettable et contre-productive. Outre l'effet évident de double emploi, cela nécessiterait des ressources financières déjà limitées, mettrait une pression énorme sur un calendrier de désarmement déjà encombré et rendrait le suivi des deux exercices avec un niveau d'attention suffisant pratiquement impossible pour les petites délégations.

M^{me} Milligan (Canada) (*parle en anglais*) : La prolifération rapide des activités spatiales offre des possibilités considérables pour l'humanité. Cependant, la viabilité de l'ensemble des activités menées dans l'espace est de plus en plus vulnérable face à un éventail de menaces ; ce défi est d'autant plus exacerbé par l'absence d'un régime de normes internationales plus élaborées pour régir les activités spatiales.

La nécessité d'améliorer la sécurité dans l'espace, d'éviter la propagation des conflits armés dans l'espace et d'empêcher une course à l'armement dans l'espace fait l'objet d'un large consensus. Toutefois, il existe toujours des divisions quant à la meilleure méthode pour y parvenir. Certains États soutiennent qu'un instrument

juridiquement contraignant est le seul mécanisme viable, tandis que de nombreux autres sont favorables à une approche globale comprenant des normes, des règles et des principes de comportement responsable.

Le Canada craint que cette division persistante ne soit fautive et ne serve qu'à perpétuer l'impasse dans laquelle se trouvent les délibérations sur le désarmement de l'espace. Les instruments juridiquement contraignants et les normes, règles et principes ne sont pas contradictoires, et les normes de comportement responsable largement adoptées peuvent devenir des lois internationales juridiquement contraignantes à l'avenir. Mais le processus d'élaboration des traités est long. C'est pourquoi nous devons continuer à faire progresser les mesures pratiques qui favorisent la confiance et la transparence entre les États afin de réduire les malentendus et les erreurs.

Le Canada a été déçu que le groupe de travail à composition non limitée sur la réduction des menaces spatiales par le biais de normes, de règles et de principes de comportement responsable se soit conclu sans rapport consensuel substantiel. Les discussions interactives qui ont eu lieu tout au long des sessions du groupe de travail à composition non limitée ont clairement montré que les États membres sont très favorables à l'élaboration de normes de comportement responsable et au rôle complémentaire qu'elles peuvent jouer, parallèlement aux engagements juridiquement contraignants, dans la promotion de la sécurité de l'espace. Le Canada est donc préoccupé par la proposition d'un deuxième groupe de travail à composition non limitée axé uniquement sur des mesures juridiquement contraignantes pour la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Cette proposition établit également un processus parallèle à la proposition menée par le Royaume-Uni, ce qui représente un fardeau en termes de temps et de ressources, en particulier pour les pays dont les délégations sont plus petites. Le Canada est heureux de continuer à coparrainer la résolution britannique et invite les États à soutenir les initiatives qui témoignent d'un esprit d'ouverture, d'inclusion et de volonté d'envisager un large éventail de mécanismes permettant d'atteindre l'objectif de prévention d'une course aux armements dans l'espace sous tous ses aspects.

(*l'oratrice poursuit en français*)

Tout au long des réunions du groupe de travail à composition non limitée, nous avons constaté l'important soutien des membres à l'égard de l'ouverture et de l'inclusivité du processus et nous avons été ravis de la participation significative de la société civile. Les menaces

contre la sécurité de l'espace peuvent uniquement être abordées en tirant profit de l'expertise de l'ensemble de la communauté spatiale. Non seulement cette vaste mobilisation enrichit le débat, mais elle est aussi garante de succès à long terme compte tenu du rôle de la société civile dans la promotion et dans la mise en œuvre des résultats.

De la même manière, le genre est une dimension de l'inclusion qui est souvent négligée. Le Canada continuera à militer pour la participation entière, significative et égale des femmes dans tous les aspects du désarmement, et la sécurité de l'espace ne fait pas exception. De plus, il est important d'évaluer les répercussions différenciées de l'insécurité dans l'espace sur les communautés qui vivent ici, sur Terre. La résilience face aux préjudices n'est pas la même dans toutes les sociétés, et ces répercussions peuvent être ressenties de manière disproportionnée en fonction du genre, de la race, de la sexualité, de la géographie et du statut socioéconomique. Tandis que nous poursuivons notre travail au sein des prochains forums du Groupe d'experts gouvernementaux (GEG) et du groupe de travail à composition non limitée, le Canada souhaite souligner les avantages de l'application de points de vue et de recommandations diversifiés et sexospécifiques.

Un environnement spatial sécuritaire, sûr et durable est dans l'intérêt de l'ensemble de l'humanité, et cela permettra d'assurer l'accès continu aux importants avantages que nous tirons de l'espace. Le Canada est impatient de continuer à travailler en collaboration avec tous ses partenaires pour atteindre ces objectifs communs.

M. Mahmud (Nigéria) (*parle en anglais*) : Le Nigéria s'associe aux déclarations prononcées au nom du Groupe des États d'Afrique et du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/78/PV.16), et souhaite, à titre national, formuler les observations suivantes.

Compte tenu des défis relatifs à l'espace extra-atmosphérique et à l'environnement sécuritaire mondial actuel, ma délégation souligne l'importance d'un engagement international continu en faveur de la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, renforçant ainsi la sécurité mondiale et le maintien de la paix internationale. La prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique est devenue plus urgente en raison de la vulnérabilité du milieu spatial et de l'inadéquation des instruments juridiques existants pour dissuader la poursuite de la militarisation de l'espace extra-atmosphérique. Dans ce sens, le Nigéria reconnaît la nécessité d'un traité global et juridiquement contraignant sur le déploiement d'armes

dans l'espace, ainsi que sur les attaques armées contre des objets spatiaux. Ma délégation souligne également l'importance d'un cadre juridique international pouvant permettre une exploration équitable de l'espace extra-atmosphérique. Ce cadre devra prendre pour fondement le principe de non-appropriation et d'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique, conformément aux cinq traités des Nations Unies régissant les activités spatiales, et en particulier le Traité sur l'espace extra-atmosphérique de 1967.

Pour le Nigéria, un instrument juridiquement contraignant sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace constitue une condition nécessaire à la promotion de la coopération internationale dans l'exploration et l'utilisation de l'espace à des fins pacifiques et à la préservation de la paix et de la sécurité internationales. Il est donc essentiel que tout traité de cette nature garantisse, entre autres, la primauté et l'applicabilité de la Charte des Nations Unies dans l'espace extra-atmosphérique, l'utilisation de la Lune et d'autres corps célestes exclusivement à des fins pacifiques, la liberté d'accès à l'espace extra-atmosphérique sans discrimination et sur une base d'égalité, le règlement pacifique des différends, le droit de développer des technologies à des fins pacifiques, la coopération et l'assistance internationales pour faciliter les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, y compris des dispositions relatives à la formation et au renforcement des capacités, et l'objectif du désarmement général et complet.

Ma délégation réaffirme qu'elle est favorable à l'interdiction du déploiement d'armes dans l'espace à des fins offensives ou défensives ; de toute attaque armée ou de tout recours à la force contre des satellites ou d'autres objets spatiaux, y compris par l'utilisation de missiles ou d'autres méthodes cinétiques, comme des satellites ou des robots manœuvrables ; de toute utilisation d'objets spatiaux comme armes pour se livrer à des attaques armées ou à des interférences nuisibles contre des cibles spatiales ou terrestres ; de toute interférence nuisible intentionnelle qui interromprait ou perturberait le fonctionnement normal de satellites ou d'autres objets spatiaux relevant de la juridiction d'un autre État ou groupe d'États ; et de la mise au point, de la mise à l'essai et du stockage d'armes conçues dans le seul but de mener des attaques armées contre des satellites ou d'autres objets spatiaux, y compris des armes antisatellites, ou pour être utilisées en tant qu'armes spatiales.

Ma délégation estime que tous les États, en particulier ceux qui disposent d'importantes capacités spatiales, ont la responsabilité particulière de contribuer activement à l'objectif de l'utilisation pacifique de l'espace et de la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Nous appelons par conséquent tous les États à s'abstenir de toute action contraire à l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique et aux traités pertinents en vigueur, dans l'intérêt du maintien de la paix et de la sécurité internationales et de la promotion de la coopération internationale.

Pour finir, nous soulignons également à nouveau qu'il est urgent d'entamer, à la Conférence du désarmement, des négociations de fond sur un instrument juridiquement contraignant et multilatéralement vérifiable sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique sous toutes ses formes.

M. Turner (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis sont déterminés à renforcer les efforts visant à garantir que l'espace extra-atmosphérique reste un lieu sûr, stable, sécurisé et durable. Depuis l'année dernière, nos travaux ont connu un certain nombre d'évolutions positives qui, prises dans leur ensemble, montrent que la communauté internationale peut sortir de l'impasse dans laquelle elle se trouve depuis longtemps sur les questions de sécurité de l'espace extra-atmosphérique.

En commençant par le soutien massif apporté par l'Assemblée générale à la résolution 77/41, qui interdit les essais de missile antisatellite à ascension directe et à visée destructrice, les États Membres ont manifesté ici leur soutien résolu à de nouvelles initiatives destinées à faire face aux menaces pressantes qui pèsent sur l'environnement et la sécurité de l'espace extra-atmosphérique. Je tiens à remercier les 36 pays qui, à ce jour, se sont joints aux États-Unis pour prendre ces engagements nationaux, et nous encourageons les autres pays à faire de même. C'est la meilleure façon de garantir que cette proposition devienne une norme de comportement reconnue au niveau international et nous aide à faire face à cette menace pressante. Nous tenons également à réaffirmer que la participation égale, pleine et effective des femmes et des groupes marginalisés aux discussions sur ces menaces constitue l'un des facteurs déterminants pour la promotion et l'instauration d'une paix et d'une sécurité durables.

Deuxièmement, nous sommes ravis que les États soient parvenus à un consensus sur la transparence de l'espace extra-atmosphérique et les mesures de confiance lors de la dernière réunion de la Commission

du désarmement. Malgré tous les défis auxquels sont confrontés les mécanismes de désarmement des Nations Unies, ce succès démontre qu'il existe des domaines dans lesquels nous pouvons réaliser des progrès lorsque les conditions et les enjeux sont appropriés, et il renforce l'intérêt de ces discussions multilatérales.

Enfin, le groupe de travail à composition non limitée sur la réduction des menaces spatiales au moyen de normes, de règles et de principes de comportement responsable, qui vient d'achever son mandat, s'est avéré être une instance novatrice pour aborder les questions de sécurité spatiale, salué par un nombre écrasant d'États Membres. Si les objections et l'obstructionnisme d'un pays ont empêché le groupe de parvenir à un consensus sur un rapport final, il est clair qu'une grande majorité d'États ont vu ces discussions inclusives, collaboratives et exhaustives d'un bon œil. Nous avons également constaté avec satisfaction que le résumé du Président reflète ce sentiment.

Les États-Unis estiment que nous devons continuer à nous appuyer sur ces progrès encourageants. Pour ce faire, les États doivent se concentrer sur des approches globales et suivre la recommandation formulée par le Secrétaire général dans son rapport de 2022 intitulé « Nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace » (A/77/80), qui appelle à la poursuite des engagements volontaires sur les normes de comportement responsable, les mesures et concepts de transparence et de confiance et les propositions pour de nouveaux instruments juridiquement contraignants. C'est pourquoi les États-Unis soutiennent le projet de résolution A/C.1/78/L.15/Rev.1, qui permettrait la création d'un nouveau groupe de travail à composition non limitée chargé de poursuivre le processus récemment conclu. Cette approche a recueilli un vaste soutien auprès des États Membres dans toutes les régions du monde, précisément en raison de son caractère inclusif sur l'ensemble des questions. Comme l'indique clairement le projet de texte, cela inclut les normes qui contribuent à l'élaboration d'instruments juridiquement contraignants.

Malheureusement, il est également demandé à la Commission de soutenir un nouveau groupe de travail à composition non limitée qui sème la discorde et fait double emploi, qui est hyperspécialisé et ne pourra pas parvenir à un consensus. Le projet de résolution A/C.1/78/L.55 sur les « Nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace », avec son paragraphe proposant un processus parallèle, ne permettra pas à la communauté internationale d'obtenir

des résultats tangibles. Il privilégie une approche à une voie de la prévention d'une course aux armements dans l'espace et laisse de côté les questions importantes de la transparence et des mesures de confiance, des normes, des règles et des principes, qui peuvent développer et renforcer la confiance et aider à dégager un consensus sur les concepts susceptibles d'être inclus dans de futurs instruments juridiquement contraignants. Nous demandons instamment aux autres États Membres de voter contre le projet de résolution, ou au moins contre son paragraphe 8, qui appelle à la création d'un nouveau groupe de travail à composition non limitée. Les États-Unis ne soutiennent pas non plus le projet de résolution A/C.1/78/L.53, intitulé « Non-déploiement d'armes dans l'espace en premier ». Parmi ses nombreux défauts, la définition inadéquate de ce qui constitue une arme dans l'espace risque de restreindre indûment ou injustement les technologies prometteuses à double usage qui pourraient contribuer à préserver le milieu spatial.

Pour être clair, c'est le projet de résolution du Royaume-Uni, « Réduire les menaces spatiales au moyen de normes, de règles et de principes de comportement responsable » qui est flexible, complet, inclusif et qui tient compte de toutes les contributions, en temps et en commentaires, apportées par les États Membres. C'est le seul projet de résolution qui puisse faire avancer les travaux fondamentaux du groupe de travail à composition non limitée qui vient de s'achever. J'encourage tous mes collègues à le soutenir, car a fait ses preuves sur ces questions importantes de sécurité spatiale. Si les échanges multilatéraux qui ont émaillé l'année écoulée sur ces questions nous ont montré quoi que ce soit, c'est bien que les États peuvent avoir un débat animé sur les normes, règles et principes de comportement responsable propres à réduire les menaces pesant sur le milieu spatial et à promouvoir véritablement la sûreté, la stabilité, la durabilité et la sécurité de l'espace extra-atmosphérique. Un retour en arrière n'est plus possible. Nous nous réjouissons à la perspective de continuer à coopérer avec l'ensemble des délégations.

M^{me} Papathanasiou (Grèce) (*parle en anglais*) : La Grèce s'associe pleinement à la déclaration faite par le représentant de l'Union européenne (voir A/C.1/78/PV.16), et souhaite, à titre national, formuler les observations suivantes.

Mon pays estime que les cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace, en particulier le Traité sur l'espace extra-atmosphérique, ainsi que les ensembles de principes pertinents de l'Assemblée générale, constituent

les pierres angulaires du droit international de l'espace, et nous attachons une grande importance à leur mise en œuvre. La Grèce soutient le principe selon lequel nous devons tout mettre en œuvre pour garantir que l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique l'emporte sur tout recours à la force dans l'espace. Dans ce contexte, nous considérons le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et ses deux sous-comités comme des instances exceptionnelles pour un dialogue inclusif sur les questions de droit et de politique de l'espace et sur la coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace, y compris le développement du droit international de l'espace, des normes internationales, des lignes directrices et des meilleures pratiques, et nous y sommes fermement déterminés. Ce n'est pas un hasard si le rôle central du Comité dans la gouvernance mondiale de l'espace a été reconnu par le Secrétaire général dans *Notre Programme commun* (A/75/982), ce dont atteste aussi le nombre croissant de ses membres.

À cet égard, nous reconnaissons la nécessité pour la communauté internationale de se réunir et de discuter des moyens de renforcer la gouvernance de l'espace dans l'intérêt de préserver un espace extra-atmosphérique durable, au profit des générations actuelles et futures. Nous sommes fermement convaincus qu'il est impossible d'obtenir la paix dans l'espace sans y empêcher une course aux armements. À cet égard, la Grèce s'est réjouie de l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 76/231, intitulée « Réduire les menaces spatiales au moyen de normes, de règles et de principes de comportement responsable », qui appelle à une compréhension commune sur la meilleure façon d'agir pour réduire les menaces pesant sur les moyens spatiaux afin que l'espace demeure un environnement pacifique, sûr, stable et durable, à l'abri d'une course aux armements ou d'un conflit, pour le bienfait de tous. Dans ce contexte, mon pays soutient le projet de résolution A/C.1/78/L.15 de cette année, présenté par le Royaume-Uni.

Nous nous faisons l'écho de tous ceux qui estiment qu'aujourd'hui, une approche reposant sur des comportements responsables propose un cadre plus réaliste pour améliorer la sécurité de l'espace, compte tenu du caractère à double usage de nombreux systèmes spatiaux, sans exclure la possibilité que de nouveaux instruments juridiquement contraignants seront adoptés à l'avenir. Cette approche pourrait renforcer le cadre normatif existant pour l'exploration et l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique au profit de toutes les nations. En outre, nous estimons que tout texte

juridiquement contraignant qui sera rédigé à l'avenir dans le domaine de la sécurité spatiale devra avoir pour but de couvrir l'ensemble des menaces pertinentes d'une manière effective et vérifiable. La Grèce soutient pleinement les travaux du groupe de travail à composition non limitée sur la réduction des menaces spatiales au moyen de normes, de règles et de principes de comportement responsable, qui a fait office de plateforme de dialogue inclusive, transparente, ouverte et globale. Mon pays considère que la publication et l'échange d'informations sur les doctrines, les politiques et les stratégies relatives à l'espace sont les marques d'un comportement responsable et contribueraient à instaurer la confiance entre les différents acteurs.

Pour terminer, je tiens à souligner que la Grèce continuera à participer activement au dialogue sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, comme elle le fait pour la promotion et l'approfondissement de la coopération internationale dans le domaine spatial et la mise en œuvre d'activités spatiales en conformité avec le droit international.

M. Shen Jian (Chine) (*parle en chinois*) : De nos jours, l'espace extra-atmosphérique est confronté à des problèmes de sécurité de plus en plus graves. Il faut impérativement que la communauté internationale collabore pour empêcher l'arsenalisation de l'espace extra-atmosphérique et une course aux armements en son sein, ainsi que pour construire une communauté d'avenir partagé pour l'humanité dans l'espace extra-atmosphérique. La délégation chinoise a présenté les positions générales de la Chine à cet égard au cours du débat général et saisit cette occasion pour les approfondir.

Premièrement, nous devons adhérer au consensus international sur les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Bien collectif mondial, l'espace extra-atmosphérique est étroitement lié au bien-être de toute l'humanité. Malheureusement, certains pays sont obsédés par la compétition entre grandes puissances et la mentalité de la guerre froide, raison pour laquelle ils continuent de chercher à dominer l'espace extra-atmosphérique en déclarant qu'il s'agit d'une arène où mener des guerres, en accélérant le renforcement de leurs capacités militaires spatiales et en prévoyant même de déployer des armes de défense antimissile dans l'espace extra-atmosphérique. Ces doctrines, politiques et mesures font peser de graves menaces sur la sécurité de l'espace extra-atmosphérique, compromettent la stabilité stratégique mondiale et aggravent le risque d'une course aux armements dans l'espace. Dans le même temps,

certains pays ont élargi à l'excès le concept de sécurité nationale, fait pression arbitrairement sur les activités de recherche scientifique et de développement technologique d'autres États dans l'espace extra-atmosphérique et sérieusement entravé les utilisations pacifiques de l'espace et la coopération internationale. La Chine estime que tous les pays devraient adhérer à la vision d'une sécurité commune, globale, coopérative et durable, s'engager à garantir la nature pacifique de l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique et garantir pleinement le droit des États à son exploration et à son utilisation pacifiques.

Deuxièmement, nous devons faire avancer la négociation d'un instrument juridiquement contraignant visant à prévenir une course aux armements dans l'espace. La première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement a explicitement appelé à atteindre cet objectif par le biais de négociations. Au cours des 40 dernières années, l'Assemblée générale a adopté chaque année, à une écrasante majorité, des résolutions sur le sujet, demandant à la Conférence du désarmement à Genève de négocier un nouvel instrument international juridiquement contraignant pour prévenir une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Il est inquiétant qu'un pays en particulier ne soit pas disposé à accepter de contraintes substantielles sur ses capacités militaires dans l'espace extra-atmosphérique et ait rejeté la négociation de ce type d'instrument, ce qui a conduit le processus en question dans une impasse. La Chine et la Russie ont soumis conjointement, à la Conférence du désarmement, un projet de traité relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et de la menace ou de l'emploi de la force contre des objets spatiaux, lequel a été amplement reconnu et soutenu par la communauté internationale. La Chine se réjouit de recevoir les commentaires et suggestions constructifs de tous les États sur des aspects spécifiques relatifs à ce texte.

Troisièmement, nous devons coordonner la gouvernance mondiale de la sécurité spatiale. La Conférence du désarmement et la Commission du désarmement mènent des discussions approfondies sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. L'année dernière, l'organe subsidiaire créé par la Conférence du désarmement a adopté un rapport consacré à ce sujet. Cette année, la Commission est parvenue à un consensus sur les recommandations visant à promouvoir les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales, et la Chine se félicite de cette avancée. Toutefois, le précédent Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'étudier de nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements

dans l'espace et le groupe de travail à composition non limitée sur la réduction des menaces spatiales au moyen de normes, de règles et de principes de comportement responsable n'ont pas abouti à un résultat au cours des dernières années en raison de divergences relatives au concept de gouvernance de l'espace extra-atmosphérique. Entre 2018 et 2019, le Groupe d'experts gouvernementaux a mené des discussions de fond approfondies sur des questions clefs relatives à un instrument international pertinent et juridiquement contraignant. La Chine attend avec impatience les nouvelles recommandations du nouveau Groupe d'experts gouvernementaux concernant les éléments de fond et les questions pertinentes d'un instrument juridiquement contraignant sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, s'appuyant sur les travaux réalisés par le passé.

Nous faisons le constat que de nombreux pays restent profondément préoccupés par la dichotomie entre les comportements responsables et irresponsables, par la confusion qui règne autour du concept de sécurité spatiale et de la préservation de l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique, sans se concentrer sur la négociation d'un instrument juridiquement contraignant visant à prévenir une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. La Chine espère que certains pays prendront ces préoccupations au sérieux et éviteront de créer dans la précipitation un nouveau groupe de travail à composition non limitée sur la réduction des menaces spatiales au moyen de normes, de règles et de principes de comportement responsable, qui aboutirait au même résultat négatif.

La Chine a également pris note de l'expression de préoccupations formulées par certains pays au sujet des processus parallèles sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique dans le cadre de l'ONU. Nous avons toujours soutenu que l'approche fondamentale du maintien de la sécurité dans l'espace extra-atmosphérique réside dans la négociation d'un instrument international juridiquement contraignant. Les efforts internationaux doivent être axés sur cette approche plutôt qu'être dirigés ailleurs ou supplantés.

M. Sæter (Norvège) (*parle en anglais*) : Les systèmes spatiaux sont essentiels aux communications, au positionnement, à la navigation, à la synchronisation, à la connaissance des situations, et bien plus encore. Il demeure donc primordial de faire en sorte que l'espace reste un environnement pacifique, sûr, stable, préservé et durable, pour le bienfait de tous. Il est fondamental que tous les États restent fidèles à l'ambition de l'exploration

et de l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et s'abstiennent de mener des activités contraires aux obligations qui leur incombent en vertu du droit international. Cela inclut les activités qui pourraient menacer la capacité des États à utiliser et à explorer librement l'espace extra-atmosphérique, aujourd'hui et à l'avenir. Les délibérations de la Première Commission sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace constituent une contribution importante à cette fin. La prévention d'une course aux armements dans l'espace fait l'objet de discussions dans le contexte de nos objectifs plus larges de contribution à la sécurité internationale et au désarmement, et les débats visent donc à contribuer à la sécurité internationale liée à l'espace et à améliorer la sécurité de l'espace. Le groupe de travail à composition non limitée sur la réduction des menaces spatiales au moyen de normes, de règles et de principes de comportement responsable a beaucoup contribué à cet objectif. Bien que les questions abordées au sein du groupe soient liées à celles discutées à la Quatrième Commission sur la coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace, elles sont également clairement distinctes et doivent être discutées ici.

La Norvège déplore que le groupe n'ait pas été en mesure d'adopter un rapport de fond malgré les efforts considérables déployés par de nombreuses personnes en vue de parvenir à un consensus face à l'opposition inflexible d'un très petit nombre. Néanmoins, la forte implication des États, ainsi que les débats dynamiques et concrets menés au sein du groupe de travail à composition non limitée, témoignent de l'importance de poursuivre les efforts visant à réduire les menaces spatiales. Il serait important de poursuivre ces travaux dans le cadre d'un nouveau groupe de travail à composition non limitée doté d'un mandat ciblé, comme le propose le projet de résolution présenté par le Royaume-Uni (A/C.1/78/L.15/Rev.1). L'approche fondée sur le comportement reste favorable à l'obtention d'un instrument juridiquement contraignant, d'engagements politiques, voire des deux. Pour la Norvège, la forme est secondaire par rapport à l'objectif de réduction des menaces.

Les États conviennent depuis longtemps que le droit international, y compris la Charte des Nations Unies, s'applique au comportement des États dans l'espace extra-atmosphérique. Il est évident que cela inclurait le droit international humanitaire, dans le cas d'un conflit armé lié à l'espace extra-atmosphérique. Comme l'a également fait remarquer le Comité international de la Croix-Rouge, la reconnaissance de l'applicabilité du droit international humanitaire ne légitime en aucun cas le recours à la force

dans l'espace extra-atmosphérique, sa militarisation ou son arsenalisation. La Charte oblige les États à s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force contre un autre État. L'applicabilité du droit international humanitaire ne diminue pas cette obligation, pas plus dans l'espace que sur Terre. Les mécanismes de transparence et de renforcement de la confiance contribuent à réduire les tensions et à promouvoir un milieu spatial plus sûr. Le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales a constitué une contribution importante à cette question, et la Norvège se félicite du rapport de la Commission du désarmement sur la promotion de leur application pratique (A/78/42, annexe).

Le Code de conduite de La Haye contre la prolifération des missiles balistiques est une importante mesure de transparence et de confiance, dont la Norvège soutient fermement l'universalisation. Nous demandons à ses signataires de mettre en œuvre ses dispositions et de fournir des notifications préalables au lancement. La Norvège se félicite également d'avoir soutenu l'engagement de s'abstenir de procéder à des essais de missile antisatellite à ascension directe et à visée destructrice. Il s'agit là d'un engagement propre à contribuer au renforcement de la confiance.

L'importance de l'espace extra-atmosphérique ne cesse de croître, tout comme celle du maintien de sa sécurité. La Norvège reste une fervente partisane de la recherche de solutions multilatérales aux défis mondiaux, y compris pour un milieu spatial plus sûr. Il existe un risque croissant lié à la sécurité spatiale que les États doivent décider de gérer ensemble.

M. Soares Damico (Brésil) (*parle en anglais*) : La note d'orientation du Secrétaire général intitulée « Pour l'humanité tout entière : l'avenir de la gouvernance de l'espace extra-atmosphérique » (*For all humanity — the future of outer space governance on outer space*) souligne certaines tendances importantes, comme l'augmentation du nombre d'acteurs spatiaux ; la baisse des coûts de lancement des engins spatiaux, qui entraîne une croissance exponentielle du nombre de véhicules en orbite et, par conséquent, une densification des positions orbitales ; et, enfin, l'augmentation exponentielle des risques relatifs aux débris. Pire encore, dans le cas où les considérations de sécurité seraient de plus en plus importantes, l'espace extra-atmosphérique ne pourrait pas être isolé des évolutions en matière de sécurité sur Terre. La frontière entre la sécurité et la sûreté appartient au passé. Les infrastructures critiques situées sur Terre, telles que les

infrastructures de communication, dépendent, à un point excessif, des satellites. La dépendance et la vulnérabilité étant les deux facettes d'un même problème, il est naturel que des préoccupations émergent quant à la possibilité de voir l'espace extra-atmosphérique devenir une arène de conflit. Le développement de capacités spatiales offensives par plusieurs États ne fait que renforcer cette perception.

Les préoccupations relatives à la sécurité dans l'espace ne se limitent plus à une poignée de puissances spatiales. Le rapport du Secrétaire général souligne que 91 États disposaient d'au moins un satellite en orbite en 2022. L'espace extra-atmosphérique est en effet plus que jamais l'apanage de l'humanité, comme le prévoit l'article premier du Traité sur l'espace extra-atmosphérique de 1967. Le Brésil dispose de capacités spatiales, aspire à devenir une puissance spatiale à part entière et étend son aire d'impact. Conformément à ces aspirations, nous nous engageons naturellement à faire en sorte que l'espace soit pacifique, stable, sûr et accessible à tous. Pour le Brésil, la priorité à court terme a trait au fait que, naturellement, chacun de nos rares biens spatiaux revêt un caractère vital et que les endommager compromettrait inévitablement nos infrastructures critiques. En outre, nous préférons éviter l'augmentation des coûts liés au remplacement des biens endommagés par des biens plus sophistiqués et mieux protégés. Toute mesure immédiate, qu'elle soit contraignante ou non, représente donc un gain net, et augmente les chances de survie de nos rares et précieux biens.

Néanmoins, ce sentiment d'urgence n'entrave pas et ne doit pas entraver nos objectifs à long terme, au premier rang desquels figure la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Notre finalité ultime est de freiner l'arsenalisation de l'espace et de préserver ce bien collectif mondial au profit de l'humanité. À cet égard, nous partageons les aspirations de la majorité de la communauté internationale, qui a souscrit à diverses initiatives telles que les Lignes directrices du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales, adoptées par consensus par la Commission, ainsi que par d'autres groupes d'experts et groupes de travail à composition non limitée mandatés par l'Assemblée générale. Malgré l'utilité des débats et la clarification des perspectives, nous nous trouvons, à quelques exceptions notables près, au milieu d'une longue série d'échecs en termes d'efforts pour parvenir à un consensus insaisissable sur la manière d'aborder une formulation globale qui mettrait tout le monde sur la même longueur d'onde. En supposant que

cette caractérisation de la situation dans l'espace extra-atmosphérique soit la bonne, et sur la base de nos propres intérêts nationaux très concrets et – on me pardonnera ce jeu de mots – terre-à-terre, nous pensons qu'il est tout à fait possible de trouver une formule faisant consensus.

De notre point de vue, la méfiance et le manque de confiance entre les puissances spatiales ont eu raison de nous et ont conduit au dilemme dans lequel nous nous trouvons, avec deux séries d'initiatives qui prétendent chacune être l'approche la plus large englobant l'autre approche. Les conséquences, qui ont la fâcheuse habitude de s'imposer a posteriori, sont claires pour tout le monde : la création de multiples organes de négociation qui pèseront sur nos ressources diplomatiques limitées en nous obligeant à participer à des structures concurrentes qui nous occuperont pendant un certain temps. Pire encore, avec une clause de destruction mutuelle assurée, il sera très difficile de se défaire de cette mentalité « œil pour œil, dent pour dent ». Il s'agit d'une façon très insatisfaisante et peut-être irrationnelle de faire des affaires.

Avant de finir aveugles, je voudrais donc clarifier la position brésilienne, qui cherche à réconcilier des perceptions contradictoires. Tout d'abord, il convient de préciser que nous privilégions les idées et que nous ne faisons pas de favoritisme. Nous désavouons l'existence des péchés originels. Nous estimons que l'élaboration de normes de comportement responsable peut s'avérer utile pour résoudre certains problèmes immédiats concernant à la fois la sûreté et la sécurité. En outre, cette approche vise à renforcer la confiance entre les parties, ce qui facilitera l'effort d'élaboration d'un instrument juridiquement contraignant sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. D'autre part, l'élaboration de normes n'est une condition ni nécessaire, ni suffisante pour prévenir une telle course aux armements. Ces deux visions ne devraient pas s'affronter, mais se compléter et se renforcer mutuellement. Nous pensons que cela n'est pas impossible à réaliser et nous sommes prêts à y contribuer.

M. Musonda (Zambie) (*parle en anglais*) : La Zambie souhaite s'associer aux déclarations faites par les représentants de l'Indonésie et du Nigéria, au nom du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des États d'Afrique respectivement (voir A/C.1/78/PV.16). Je voudrais à présent, à titre national, formuler les observations suivantes.

Je m'empresse de reconnaître que l'espace extra-atmosphérique est l'un des biens collectifs mondiaux qu'il convient de préserver dans l'intérêt de l'ensemble

de l'humanité. Ces dernières années, les problèmes de sécurité dans l'espace extra-atmosphérique n'ont cessé d'augmenter et continuent de s'aggraver à un rythme alarmant. Ce risque de sécurité nuit non seulement à la durabilité du milieu spatial, mais aussi à la sûreté et à la sécurité des activités spatiales et à l'accès aux services. Il est susceptible de conduire à une arsenalisation de l'espace ou à l'introduction d'armes dans le milieu spatial, ce qui en ferait d'office un champ de bataille ou la quatrième frontière de la guerre.

Il convient de rappeler que l'Assemblée générale a adopté deux résolutions relatives à la prévention d'une course aux armements dans l'espace (résolutions 69/31 et 69/32) le 2 décembre 2014. La première, intitulée « Prévention d'une course aux armements dans l'espace », appelle tous les États à contribuer activement à l'utilisation pacifique de l'espace, à y prévenir une course aux armements et à s'abstenir d'actes incompatibles avec cet objectif, en particulier ceux qui disposent de capacités spatiales importantes. La seconde, intitulée « Non-déploiement d'armes dans l'espace en premier », met l'accent sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace et précise que d'autres mesures peuvent contribuer à garantir le non-déploiement d'armes dans l'espace.

Nous sommes fermement convaincus que des principes de comportement responsable adoptés à l'échelle mondiale contribueront à renforcer la coopération internationale dans l'espace et à favoriser son exploration et son utilisation pacifiques, ainsi qu'à faciliter un accès équitable à l'espace extra-atmosphérique et à accroître la transparence et la confiance dans la conduite des activités spatiales. Il conviendrait d'inclure une évaluation des conséquences pour la sûreté, la durabilité et la sécurité dans l'espace extra-atmosphérique et les effets potentiels de ces conséquences sur la paix, la sécurité et la stabilité internationales, y compris pour les opérateurs spatiaux et les civils, dans nos réflexions sur le comportement responsable.

Il est essentiel de prévenir une course aux armements dans l'espace dans l'optique de garantir une répartition équitable des avantages découlant de l'exploration spatiale. Les activités spatiales contribuent à la compréhension scientifique, aux avancées technologiques et aux opportunités économiques. Toutefois, en cas de course aux armements, l'accent serait mis sur les efforts militaristes, et le potentiel de collaboration mutuellement bénéfique, comme la coopération entre les agences spatiales internationales pour des missions vers Mars ou

la Lune, serait négligé. La prévention d'une course aux armements dans l'espace s'avère essentielle au maintien de la sécurité mondiale et de la stabilité internationale, ainsi qu'à la poursuite de la connaissance et du progrès par l'humanité. Les nations peuvent collaborer à l'exploration et à l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques en encourageant la coopération internationale, en promulguant des interdictions explicites sur les armes basées dans l'espace et en assurant la distribution équitable des bénéfices de l'exploration spatiale. Ce n'est que grâce à ces efforts que l'humanité pourra se tourner vers un avenir de découvertes scientifiques, de progrès technologiques et de prospérité partagée, tout en se protégeant des menaces dévastatrices qu'une course aux armements dans l'espace pourrait faire naître. Nous tenons à souligner que les avantages de l'espace doivent être accessibles à tous les pays, quel que soit leur niveau de développement. Nous exhortons à veiller à ce que l'espace extra-atmosphérique joue un rôle crucial pour relever les défis économiques mondiaux au lieu de servir à des fins militaires.

La Zambie souhaite que tous les pays garantissent que l'espace extra-atmosphérique reste un environnement pacifique et durable. Nous soutenons toutes les mesures visant à réduire les menaces qui pèsent sur les systèmes et les opérations dans l'espace et à prévenir tout conflit dans l'espace extra-atmosphérique. Nous constatons que l'espace reste un domaine de concurrence et insistons sur la nécessité de prendre des mesures pour réduire l'incertitude et gérer le risque que cette concurrence débouche sur un conflit. Nous restons fermement attachés à la prévention d'une course aux armements dans l'espace, ce qui renforcera la sécurité et la stabilité internationales et préservera la libre exploration et l'utilisation à long terme du milieu spatial à des fins pacifiques. Nous continuerons à plaider en faveur de comportements responsables dans l'espace extra-atmosphérique et d'une approche globale des défis, des risques et des menaces qui pèsent sur l'utilisation pacifique de l'espace, conformément au droit international.

M^{me} Sanabria Duarte (Paraguay) (*parle en espagnol*) : Le Paraguay tient à réaffirmer que l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes, doit se faire à des fins exclusivement pacifiques, conformément au droit international. Toute activité spatiale a un impact sur l'humanité. L'utilisation durable de l'espace doit donc se faire dans l'intérêt de l'humanité, indépendamment du niveau de développement social, économique, scientifique ou technologique. Le Paraguay progresse dans le développement d'applications

d'ingénierie spatiale et d'observation de la Terre, en mettant l'accent sur le renforcement des capacités pour la mise en œuvre d'un programme spatial indépendant et durable. La politique spatiale de mon pays est en vigueur depuis 2019 et repose sur les principes du renforcement des capacités, du développement national et du renforcement de la coopération internationale.

Le Paraguay tient également à réaffirmer sa position sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, sachant qu'il pourrait devenir le théâtre d'un conflit armé, en violation de la Charte des Nations Unies et du droit international. À cet égard, nous soulignons l'importance de parvenir à un régime juridique contraignant et approprié qui garantisse les aspirations de tous les membres de la communauté internationale à profiter de ce patrimoine commun. Alors que nous œuvrons à la formulation d'un instrument international juridiquement contraignant pour réglementer cette question, nous estimons que l'adoption de mesures internationales de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales et le respect des Lignes directrices et des résolutions existantes de l'ONU en la matière revêtent également une grande importance.

Nous ne devons pas oublier de mentionner l'accord consensuel auquel nous sommes parvenus l'année dernière dans le cadre du Groupe de travail II de la Commission du désarmement. Notre pays souhaite se faire l'écho des déclarations d'autres délégations soulignant l'importance d'une plus grande participation des femmes, qui permet de mener des débats plus inclusifs sur les questions de sécurité internationale et d'identifier les menaces existantes, actuelles et futures, ainsi que des actions et des activités qui pourraient être considérées comme irresponsables. En outre, grâce à la coopération internationale, le Paraguay a conclu plus de 70 accords aux niveaux national et international et a communiqué ses activités spatiales à l'ONU, notamment l'enregistrement du premier satellite paraguayen, GuaraníSat-1, et l'activation, à deux reprises, de la Charte internationale « Espace et catastrophes majeures », qui a permis d'accéder gratuitement aux données satellitaires afin d'améliorer la prise de décisions en matière de réduction des risques de catastrophe et d'aide humanitaire.

Il convient également de noter que le Paraguay a apporté son soutien et participé, en 2021, à l'élaboration de la convention portant création de l'Agence spatiale latino-américaine et caribéenne, organisation internationale dotée d'une identité juridique propre, afin de servir de mécanisme régional de coopération entre ses États

membres et la communauté internationale. Le Paraguay renouvelle donc son engagement en faveur de l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique et soutient la coopération entre nos pays en continuant à promouvoir l'échange d'informations et d'expériences, entre autres initiatives, en tant qu'outils fondamentaux sur la voie de l'établissement de confiance et de synergies.

M. Lebbaz (Algérie) (*parle en anglais*) : D'entrée de jeu, ma délégation tient à s'associer aux déclarations faites par les représentants de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés, du Nigéria, au nom du Groupe des États d'Afrique, et de la Jordanie, au nom du Groupe des États arabes, sur le groupe de questions « Espace extra-atmosphérique (aspects relatifs au désarmement) » (voir A/C.1/78/PV.16).

Ma délégation condamne fermement l'attaque barbare commise par les forces d'occupation contre la population palestinienne sans défense et désarmée, dont les femmes et les enfants sont massacrés chaque jour sous les yeux du monde entier. Nous demandons d'urgence qu'un cessez-le-feu immédiat soit instauré à Gaza, qu'une aide humanitaire et médicale de base soit autorisée à y entrer immédiatement et que le transfert forcé des Palestiniens prenne fin.

L'espace extra-atmosphérique et ses corps célestes sont notre patrimoine commun. Nous devons les utiliser à des fins exclusivement pacifiques, en travaillant ensemble dans un esprit de coopération au profit de l'humanité tout entière. La militarisation de l'espace extra-atmosphérique ou le fait de prendre part à des conflits militaires dans l'espace aurait de graves conséquences. Partant, il est impératif que tous les États Membres empêchent une course aux armements dans l'espace, en particulier ceux qui disposent d'importantes capacités spatiales, et contribuent ainsi à protéger la paix et la sécurité internationales de risques graves. Ils doivent également promouvoir et renforcer la coopération internationale en matière d'exploration spatiale et d'utilisation pacifique de l'espace, afin de rendre ses avantages accessibles à tous.

Le cadre juridique actuel régissant l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique joue un rôle important en matière de prévention d'une course aux armements, mais il reste insuffisant pour répondre aux préoccupations légitimes liées à la prévention de la militarisation ou de l'arsenalisation de l'espace. Il convient donc de renforcer et d'améliorer ce cadre par l'adoption d'un instrument international juridiquement contraignant qui traite spécifiquement de cette question. Le projet de traité actualisé soumis à la Conférence du désarmement par la

Fédération de Russie et la Chine constitue une bonne base de travail pour la poursuite des débats et des négociations. Nous demandons à la Conférence du désarmement d'entamer des négociations sur les questions liées à la prévention d'une course aux armements dans l'espace. En tant qu'instance multilatérale de négociation pour le désarmement au sein de la communauté internationale, elle joue un rôle de premier plan dans la conduite de négociations de fond sur des questions prioritaires dans ce domaine.

Nous nous félicitons de l'adoption, durant la session de fond de la Commission du désarmement de 2023, des recommandations visant à promouvoir l'application des mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales aux fins de la prévention d'une course aux armements dans l'espace, conformément aux recommandations détaillées dans le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales (voir A/68/189). Toutefois, nous reconnaissons que l'utilisation croissante de l'espace extra-atmosphérique exige que les États prennent des mesures supplémentaires dans l'optique de garantir une plus grande transparence, davantage de mesures de confiance et une meilleure communication à ce sujet. Bien que ma délégation insiste sur la priorité que constitue la négociation d'un instrument juridiquement contraignant visant à renforcer le régime juridique international applicable à l'espace extra-atmosphérique, nous notons également que des mesures volontaires globales propres à garantir la transparence et à renforcer la confiance, adoptées à l'issue de vastes consultations internationales, peuvent s'avérer importantes pour les activités spatiales. Néanmoins, nous rappelons que ces mesures volontaires ne peuvent se substituer à la conclusion d'un traité juridiquement contraignant sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

Nous nous félicitons de l'adoption systématique des résolutions intitulées « Prévention d'une course aux armements dans l'espace », « Non-déploiement d'armes dans l'espace en premier » et « Nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace ». Dans le même temps, nous regrettons profondément que le groupe de travail à composition non limitée sur la réduction des menaces spatiales au moyen de normes, de règles et de principes de comportement responsable, qui avait vu le jour en application de la résolution 76/231, ait conclu son mandat sans parvenir à un accord. Ma délégation s'est également félicitée des délibérations antérieures du Groupe d'experts gouvernementaux

chargé d'étudier de nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace, qui a été chargé d'examiner les éléments importants d'un instrument international juridiquement contraignant sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. L'Assemblée générale a souligné que les travaux du Groupe avaient contribué de manière significative aux efforts internationaux destinés à conclure ce type d'instrument international juridiquement contraignant. Nous estimons que l'ensemble de ces mécanismes et initiatives doivent nous rappeler que nous avons la même volonté d'empêcher une course aux armements dans l'espace. L'espace extra-atmosphérique est un domaine partagé, et nous devons nous assurer, tous ensemble, qu'il soit utilisé uniquement à des fins pacifiques.

M^{me} Muñoz Ponce (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : Mon pays s'associe à la déclaration effectuée par l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/78/PV.16) et je souhaite, à titre national, formuler les observations suivantes.

La Bolivie reconnaît l'appartenance de l'espace extra-atmosphérique au patrimoine commun de l'humanité et, dans ce contexte, le droit souverain de tous les États à participer à son exploration et à son utilisation à des fins exclusivement pacifiques, au profit et dans l'intérêt de tous les pays, sur un pied d'égalité, sans discrimination et indépendamment de leur niveau de développement scientifique, économique ou social. Nous avons constaté que les activités d'exploration spatiale conduisent les États à se déployer dans l'espace afin de soutenir leurs intérêts géopolitiques, politiques et stratégiques, et entraînent une hausse du nombre d'acteurs privés fournissant des services spatiaux. Ce sont des facteurs susceptibles d'exacerber les vulnérabilités actuelles et futures de l'espace et les menaces qui pèsent sur sa durabilité. Il existe en outre un risque d'endommager le milieu spatial, ce qui aurait des conséquences dévastatrices sur la Terre. De plus, nous assistons à des tensions croissantes entre les principales nations dotées de capacités spatiales, ce qui accroît le besoin de contrôle et de transparence en matière d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique.

La durabilité des activités spatiales passe impérativement par la révision des instruments juridiques pertinents existants. Nous rappelons à ce titre l'importance de négocier un instrument juridiquement contraignant avec des dispositions de vérification appropriées et efficaces pour renforcer le Traité de 1967 sur l'espace extra-atmosphérique. Il convient également de garder à l'esprit que le droit international

et le droit international humanitaire sont applicables à l'espace extra-atmosphérique. La Charte des Nations Unies et nos traités spatiaux constituent l'épine dorsale de notre gouvernance mondiale de l'espace extra-atmosphérique, dans le but d'assurer le maintien de la paix et de la sécurité internationales et de promouvoir la coopération internationale.

La Bolivie réaffirme sa position sur l'importance d'empêcher la militarisation de l'espace extra-atmosphérique ou d'y prévenir une course aux armements. Il est essentiel d'examiner et d'adopter des mesures pratiques destinées à conclure des accords susceptibles d'empêcher le déploiement d'armes dans l'espace ou de recourir à la force contre des objets spatiaux. Nous avons constaté que le régime juridique actuel applicable à l'espace ne garantissait pas à lui seul la sécurité, la protection et les restrictions juridiques pouvant interdire cette utilisation ou ce déploiement. De même, nous espérons que les travaux du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'étudier de nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace pourront aboutir à des conclusions sur la base d'un consensus qui nous permettra de parvenir à des accords sur des éléments exhaustifs susceptibles de servir de base à de futures négociations autour d'un instrument international juridiquement contraignant. Nous nous félicitons que la Commission du désarmement ait adopté par consensus des recommandations visant à promouvoir l'application des mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales aux fins de la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Ces mesures de confiance peuvent contribuer à une meilleure compréhension entre les nations, à une plus grande durabilité et à une meilleure protection des activités spatiales quotidiennes.

Nous pensons que les défis auxquels nous sommes confrontés ne peuvent être relevés que par le biais du multilatéralisme. Ma délégation voudrait souligner les réalisations technologiques et scientifiques mondiales dans le domaine de l'espace, qui peuvent s'avérer déterminantes en matière de développement. Il convient cependant d'y avoir recours à des fins purement pacifiques. L'exploration de l'espace extra-atmosphérique doit être menée en respectant des principes de solidarité avec le monde du Sud et de transfert de technologie en sa faveur, ainsi que d'un soutien actif au renforcement des capacités et au développement de l'innovation.

M^{me} Gómez Sardiñas (Cuba) (*parle en espagnol*) : Cuba s'associe à la déclaration faite par

l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/78/PV.16).

Nous participons à cette séance de la Première Commission satisfaits de l'adoption de recommandations relatives à la transparence et aux mesures de confiance dans l'espace extra-atmosphérique par la Commission du désarmement à l'issue de son cycle d'examen de cette année. Toutefois, il est dommage que l'on tente toujours de réduire les possibilités d'obtenir un instrument international juridiquement contraignant pour la prévention d'une course aux armements dans l'espace, alors que le déploiement d'armes dans l'espace et son arsenalisation potentielle représentent les principales menaces auxquelles nous sommes confrontés dans ce domaine. Le Groupe d'experts gouvernementaux créé par la résolution 77/250 est chargé de travailler à l'élaboration de ce type d'instrument, et nous espérons que le format de discussion de ce sujet essentiel dans le domaine du désarmement et de la sécurité internationale pourra être élargi grâce à la création d'un groupe de travail à composition non limitée qui donnerait l'occasion à l'ensemble des États de participer au processus. Nous estimons qu'un instrument international juridiquement contraignant pour la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, qui couvre la prévention du déploiement d'armes dans l'espace, doit également interdire la menace ou l'emploi de la force contre les satellites et autres objets spatiaux. Nous considérons également que le projet de traité déposé par la Russie et la Chine à la Conférence du désarmement constitue une bonne base de négociation pour ce type d'instrument.

Nous, les États Membres, avons le devoir de promouvoir l'utilisation de l'espace à des fins strictement pacifiques. Les technologies spatiales doivent contribuer à la réalisation des aspirations véritables de tous les peuples à la paix et au développement, notamment à la mise en œuvre des objectifs et cibles prévus dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Ces technologies ne doivent en aucun cas être utilisées pour porter atteinte à la souveraineté des nations. Nous nous opposons au déclenchement d'une course aux armements dans l'espace, au renforcement des armes spatiales et à la présence ou au déploiement d'équipements militaires dans l'espace. Nous rejetons tout emploi ou menace de la force dans l'espace. Nous sommes préoccupés par le vaste réseau de satellites espions, incompatible avec la paix et le développement des peuples, mais aussi par l'encombrement de l'orbite géostationnaire par des débris spatiaux.

Nous soutenons et encourageons la politique de non-déploiement d'armes, de quelque nature que ce soit, dans l'espace en premier. À cet égard, nous pensons que les mesures volontaires de transparence et de confiance dans ce domaine sont adaptées et nécessaires jusqu'à la ratification d'un traité. Toutefois, ces mesures ne peuvent jamais être considérées comme une alternative à un instrument juridiquement contraignant. Contrairement aux limitations qu'implique la mise en œuvre de mesures volontaires par les États, un instrument juridiquement contraignant comblant les lacunes juridiques existantes établirait des obligations destinées à lutter efficacement contre les menaces qui pèsent sur l'espace extra-atmosphérique.

Nous exigeons la fin des mesures coercitives unilatérales qui entravent ou gênent les efforts des pays en développement pour mettre en œuvre des activités spatiales à des fins pacifiques, ainsi que la mise en œuvre complète, efficace et non discriminatoire des principes et des traités internationaux régissant l'espace extra-atmosphérique. Nous défendons fermement le droit légitime de tous les États à accéder à l'espace extra-atmosphérique sur un pied d'égalité et sans discrimination, et à bénéficier de la coopération en matière de renforcement des capacités et de transfert d'applications et de technologies spatiales. Nous avons le devoir moral de préserver l'espace extra-atmosphérique en tant que patrimoine commun de l'humanité pour les générations actuelles et futures.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'Observateur de l'État observateur du Saint-Siège.

Mgr Caccia (Saint-Siège) (*parle en anglais*) : Le milieu spatial nous enveloppe indépendamment des frontières nationales, et s'étire toujours plus loin. L'espace extra-atmosphérique est resté relativement pacifique depuis la mise en orbite du premier satellite autour de la Terre, en octobre 1957. Le Traité sur l'espace extra-atmosphérique interdit le déploiement ou le stationnement d'armes de destruction massive dans ce milieu ou sur les corps célestes. Au-delà de cette interdiction importante, l'utilisation militaire de l'espace extra-atmosphérique échappe globalement aux contrôles, ce qui risque d'entraîner une course aux armements. Les satellites sont en effet utilisés pour effectuer un suivi des activités militaires sur Terre, ainsi que pour les communications et la navigation militaires. Plus préoccupant encore, de nombreux États ont procédé à des essais d'armes antisatellites, encombrant ainsi l'orbite terrestre basse d'un nombre croissant de débris qui

compromettent l'utilisation pacifique de ce domaine de plus en plus important.

Pour relever ce défi, la Première Commission doit soutenir la poursuite des efforts engagés pour exclure les essais de missiles antisatellites à ascension directe, en s'appuyant sur la résolution 77/41, adoptée par l'Assemblée générale l'année dernière, qui condamnait ces essais. En outre, il conviendrait de soutenir la Conférence du désarmement, au titre de son programme de prévention d'une course aux armements dans l'espace, dans la négociation d'engagements à exclure l'utilisation ou le stationnement dans l'espace ou sur Terre de capacités destructrices visant des objets situés dans l'espace. Le Saint-Siège condamne catégoriquement toute initiative destinée à étendre à l'espace extra-atmosphérique les armes et capacités militaires qui causent d'immenses souffrances et destructions sur Terre. En réponse à l'augmentation des dépenses consacrées à la recherche et au développement de capacités militaires dans l'espace extra-atmosphérique, la Commission doit revenir à son objectif principal, à savoir le désarmement général et complet soumis à un contrôle strict et efficace de la communauté internationale, objectif qu'un nombre écrasant d'États ont adopté. En cas de militarisation de l'extra-atmosphérique, ce noble objectif ne fera que s'éloigner davantage.

Malgré la difficulté d'obtenir un accord juridiquement contraignant sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace à court terme, des mesures non contraignantes peuvent contribuer à instaurer la confiance. Ces mesures comprennent la mise en œuvre de normes et de mesures de transparence et de confiance. À cet égard, le Saint-Siège se félicite de la convocation du groupe de travail à composition non limitée sur la réduction des menaces spatiales au moyen de normes, de règles et de principes de comportement responsable. Dans la conduite de ses travaux, le groupe doit veiller à ce que son ordre du jour ne fasse pas double emploi avec les initiatives déjà entreprises à la Conférence du désarmement et à la Commission du désarmement. Par ailleurs, ma délégation déplore que la Commission du désarmement ne soit pas parvenue à un consensus relatif à des recommandations sur la mise en œuvre de mesures concrètes de transparence et de confiance dans l'espace extra-atmosphérique. Ces mesures pourraient contribuer matériellement à la préservation d'un espace extra-atmosphérique exempt d'armes, notamment via l'établissement de zones d'exclusion autour des satellites et l'organisation d'inspections préalables au lancement des charges utiles afin de s'assurer de leur caractère inoffensif.

Les discussions sur l'espace extra-atmosphérique à la Commission du désarmement constituent par nature une mesure de confiance et doivent permettre de concrétiser les efforts de renforcement de la confiance.

En conclusion, je tiens à rappeler l'importance de préserver la nature pacifique de l'espace extra-atmosphérique, compte tenu du rôle de plus en plus important qu'il joue en matière de commerce, de développement et de recherche. J'espère que les travaux de la Commission permettront d'éviter l'évolution de technologies et de capacités permettant de militariser le domaine céleste.

Le Président (*parle en anglais*) : La Commission vient d'entendre le dernier orateur pour le groupe de questions « Espace extra-atmosphérique (aspects relatifs au désarmement) » pour la présente séance.

Je vais maintenant donner la parole aux délégations qui ont demandé à exercer leur droit de réponse. Je rappelle aux membres que les déclarations faites dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à cinq minutes pour la première intervention et à trois minutes pour la seconde.

M. Kim In Chol (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Ma délégation est contrainte de prendre la parole pour répondre à la déclaration du représentant de la Corée du Sud.

La Corée du Sud ne devrait pas abuser de cette plateforme pour poursuivre ses sinistres desseins politiques en soulevant une question qui n'a rien à voir avec le thème de cette séance ou avec la nature de la Première Commission. La Corée du Sud devrait garder la tête froide et arrêter de suivre son désir de confrontation. Elle devrait relire consciencieusement la Charte des Nations Unies et les dispositions du Traité sur l'espace extra-atmosphérique avant de condamner et de nier sans fondement le droit d'un État souverain à lancer des satellites et à explorer l'espace. Le lancement d'un satellite de reconnaissance militaire relève entièrement du droit à la légitime défense de la République populaire démocratique de Corée, et personne, y compris la Corée du Sud, n'a le droit de s'opposer au droit souverain d'un pays. Si la République populaire démocratique de Corée est sanctionnée pour avoir lancé un satellite, alors les États-Unis et tous les autres pays ayant déjà lancé des milliers de satellites doivent eux aussi être condamnés. L'allégation de la Corée du Sud n'est qu'un sophisme et elle se contredit elle-même. La logique farfelue selon laquelle, sur la base des résolutions du Conseil de sécurité, d'autres pays sont autorisés à lancer des satellites alors que la

République populaire démocratique de Corée ne devrait pas être autorisée à le faire, quel que soit son objectif, est clairement fautive, et elle constitue une violation grave du droit de la République populaire démocratique de Corée à utiliser l'espace extra-atmosphérique.

En ce qui concerne l'argument illogique selon lequel le lancement de notre satellite contribue à l'avancement des capacités de lancement de missiles nucléaires, il est absurde de prétendre que la République populaire démocratique de Corée continue de chercher à se doter de vecteurs en procédant à des lancements de satellites, étant donné qu'elle disposait déjà d'une force de missiles balistiques intercontinentaux. En ce moment même, les États-Unis surveillent de manière exhaustive tous les mouvements de la République populaire démocratique de Corée en plaçant un grand nombre de satellites de reconnaissance, de drones de reconnaissance à haute altitude et d'autres types de moyens de reconnaissance en surplomb de la péninsule coréenne. C'est comme si un coupable intentait un procès en premier. Il est illogique de condamner la République populaire démocratique de Corée pour le lancement d'un satellite de reconnaissance militaire. En outre, les États-Unis ont déployé leur force spatiale en Corée du Sud pour servir de base avancée pour la mise en œuvre de leur stratégie dans le Pacifique et, pour la première fois, ils ont récemment fait participer la force spatiale à l'opération Ulchi Freedom Shield, un exercice de guerre nucléaire en vue d'une agression. Les États-Unis prétendent déployer leur force spatiale dans la région Asie-Pacifique en vue de défendre leur continent et de protéger la sécurité de leurs alliés, mais ce n'est rien d'autre qu'un camouflage dissimulant un scénario d'attaque préventive contre des pays indépendants et hostiles aux États-Unis.

À l'heure où les États-Unis ne ménagent aucun effort pour militariser l'espace, dans le but ultime de lancer une attaque nucléaire préventive en avançant massivement leur force spatiale dans la péninsule coréenne et ses environs, notre développement spatial, y compris avec des satellites de reconnaissance militaire, constitue une option stratégique indispensable destinée à garantir les intérêts de sécurité et le droit à l'existence de la République populaire démocratique de Corée. Les chiens aboient, la caravane passe. Plus les États-Unis et la Corée du Sud multiplient les pressions hostiles et les menaces militaires contre la République populaire démocratique de Corée, plus cette dernière exercera avec vigueur et courage son droit légitime d'État souverain, en procédant, entre autres, à des lancements de satellites de reconnaissance militaire pour protéger sa souveraineté

et ses intérêts en matière de sécurité. La communauté internationale doit redoubler de vigilance et dénoncer le danger et la gravité des tentatives illégales et arbitraires des États-Unis et de leurs partisans visant à empêcher la République populaire démocratique de Corée d'exercer ses droits souverains.

M. Vorontsov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous rejetons fermement les déclarations provocatrices d'un certain nombre de délégations occidentales, dont les États-Unis et la Nouvelle-Zélande, qui visent directement le projet de résolution russe intitulé « Nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace » (A/C.1/78/L.55). La proposition de la Russie vise à garantir l'examen continu et ininterrompu de l'ensemble des aspects de la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique et à le faire de manière inclusive, exhaustive et conforme aux pratiques établies. Le futur groupe de travail à composition non limitée dont nous proposons la création sera doté d'un programme large et fédérateur et prendra en compte les résultats des travaux de l'ensemble des instances spécialisées à cette date. Nous proposons en particulier d'inclure l'examen des éléments fondamentaux d'un instrument international juridiquement contraignant visant à prévenir une course aux armements dans l'espace et, entre autres, le déploiement d'armes dans l'espace, ainsi que des recommandations à leur sujet. Ce mandat devrait également inclure l'examen des différents aspects de la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, dans le contexte d'un instrument multilatéral juridiquement contraignant consacré à cette prévention. Cela répond pleinement aux priorités de la communauté mondiale qui ont été présentées dans le cadre de ce débat thématique.

Nous appelons tous les États Membres à soutenir et à se porter coauteurs du projet préparé par la Fédération de Russie, ainsi que des autres projets de résolution sur le non-déploiement d'armes dans l'espace en premier (A/C.1/78/L.53) et sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales (A/C.1/78/L.54). Notre intention est de faire progresser la mise en œuvre des objectifs de prévention d'une course aux armements dans l'espace et, à cet égard, nous devons comprendre que, dès le départ, le concept de comportement responsable dans l'espace, proposé à la communauté internationale en 2020, ne reposait pas sur un consensus et était controversé par nature, mais aussi qu'il continue de l'être. Son objectif est tout autre et vise non pas à résoudre la question de la prévention d'une course aux armements

dans l'espace, mais plutôt à la remplacer par un objectif de réglementation des activités militaires et d'armement dans l'espace.

Les résultats des travaux du groupe de travail à composition non limitée créé en vertu de la résolution 76/231 ont confirmé nos préoccupations, en montrant sans ambiguïté que ce groupe avait non seulement été incapable de mettre les États Membres d'accord, mais qu'il avait en réalité provoqué un clivage extrêmement grave sur des aspects fondamentaux de la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Au lieu de faire office de plateforme unificatrice susceptible de rapprocher la communauté internationale des objectifs de prévention de la course aux armements, ce groupe a accentué les divergences entre ses membres sur l'ensemble des questions relevant de son mandat. En conséquence, ses travaux n'ont pas pu déboucher sur un résultat concret. Tout cela ne montre qu'une chose : le concept de comportement responsable dans l'espace extra-atmosphérique est destructeur, très étroitement ciblé, incapable d'atteindre les objectifs de prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique et générateur d'une fragmentation supplémentaire du débat sur le sujet, au lieu de le consolider.

La conclusion est évidente. Un accord portant sur un ensemble incomplet et non inclusif de normes et principes en matière de réglementation des activités spatiales, reposant sur des concepts qui n'ont pas fait l'objet d'un consensus dès le départ, qui ne tiennent pas compte des approches de l'ensemble des États Membres et qui visent à garantir la domination de l'espace par un petit nombre d'États plutôt qu'à atteindre les objectifs clefs de la prévention d'une course aux armements dans l'espace, ne pourra pas, par nature, contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationales ou à la prévention de cette course aux armements. Il ne pourra qu'accentuer les tensions dans l'espace, les divisions au sein de la communauté mondiale et les inégalités d'accès à l'espace extra-atmosphérique à des fins de recherche et d'utilisation pacifique. Cela oblige logiquement à se demander quelles sont l'utilité et la valeur ajoutée du concept clivant et non consensuel de comportement responsable dans l'espace extra-atmosphérique en général, et, plus particulièrement, de la proposition de reprendre les activités d'un groupe de travail à composition non limitée sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. À nos yeux, la réponse est évidente. Nous ne voyons pas de raison de débattre davantage du concept de comportement responsable.

M. Kalmar (Israël) (*parle en anglais*) : Je n'avais pas l'intention de demander la parole pour exercer mon droit de réponse, mais les précédentes déclarations absurdes et sans fondement faites au nom du Groupe des États arabes (voir A/C.1/78/PV.16) et de l'Iran ne m'ont pas laissé d'autre choix.

Tout d'abord, les accusations du Groupe des États arabes selon lesquelles les déclarations d'Israël cette semaine sont « hors contexte » et « sans rapport avec la Première Commission » ne sont qu'un effort pour cacher le fait gênant que les membres du Groupe des États arabes ont refusé de condamner les actes terroristes odieux du Hamas. Cela soulève quelques questions. Comment se fait-il qu'ils se soient abstenus de condamner le Hamas pour avoir lancé l'un des actes terroristes les plus barbares jamais vus contre Israël, une attaque non provoquée qui a conduit à l'effroyable massacre de bébés ? Pourquoi ne condamnent-ils pas la tragédie que le Hamas fait subir au peuple palestinien innocent, notamment aux victimes d'une roquette du Jihad islamique palestinien qui a explosé le 17 octobre dans un hôpital de Gaza ? Pourquoi le Groupe des États arabes se fait-il automatiquement l'écho des annonces trompeuses, des « fake news », que le Hamas diffuse, y compris au risque déclencher des violences dans toute la région ? Et que pense le Groupe des États arabes de l'appel lancé récemment par le Guide suprême de l'Iran à ses mandataires au Moyen-Orient, leur demandant de préparer des attaques contre des civils en Israël ? La communauté internationale devrait peut-être poser ces mêmes questions aux membres du Groupe des États arabes.

Je peux assurer à la Commission qu'elle ne recevra pas de réponses à ces questions. Le Groupe des États arabes est trop occupé à répandre des mensonges sans fondement au sujet de mon pays. On dit que le mensonge a fait le tour du monde alors que la vérité n'a pas encore fini de lacer ses chaussures. Je suis ici pour rappeler une fois de plus que ce n'est pas parce qu'un mensonge est répété un nombre infini de fois, ni même parce qu'il est répété encore et encore par certains États Membres dans cette salle et dans les instances de l'ONU, qu'il devient forcément une vérité.

Nous sommes réunis à la Première Commission pour trouver des moyens de réduire les armements et de contribuer à leur non-prolifération. Les représentants de l'Iran ont recouru au mensonge dans leurs déclarations contre mon pays aujourd'hui et hier (voir A/C.1/78/PV.16), mais ils avaient raison sur un point. Le représentant de l'Iran a déclaré hier que les actes en disent plus que les

mots. Alors que les membres de la délégation iranienne sont assis dans cette salle et abordent des questions telles que les mesures de confiance, la transparence et la coopération et l'assistance internationales, l'Iran finance les activités meurtrières du Hamas à hauteur de plus de 100 millions de dollars par an. Imaginons la quantité de munitions, de roquettes et d'autres armes que cette somme permet d'acheter. Imaginons les types d'armes qu'elle pourrait permettre d'acheter à l'avenir. Imaginons le nombre de vies qu'elle menace, tant du côté israélien que du côté palestinien.

Les actes en disent donc plus que les mots. Dans ses efforts génocidaires pour éliminer Israël, l'Iran écrasera qui il veut avec cynisme, y compris des Palestiniens innocents. Nous demandons instamment à toutes les personnes présentes dans cette salle, originaires de toutes les régions, de demander à l'Iran si ses actes en disent plus que ses mots et quand il cessera de prétendre chercher la paix dans le monde alors qu'il s'efforce en réalité d'anéantir Israël. Quand cessera-t-il de financer et d'armer le Hamas à Gaza, le Hezbollah au Liban et le mouvement houthiste au Yémen pour promouvoir ses intérêts égoïstes et déstabiliser le Moyen-Orient ? En ce qui concerne la Syrie, je ne gâcherai pas plus de temps précieux, mais il faut vraiment avoir le sens de l'humour pour recevoir des leçons d'un régime qui tue son propre peuple depuis plus de 10 ans, y compris à l'aide d'armes chimiques.

Israël continuera sa lutte contre la désinformation. Nous continuerons à lutter contre le terrorisme, ainsi qu'à défendre notre peuple et la vérité. Nous resterons forts pour nos ancêtres, qui rêvaient d'un foyer sûr pour le peuple juif, pour cette génération, qui souffre aujourd'hui, et pour nos générations futures.

M. Turner (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je souhaiterais répondre à plusieurs déclarations effectuées hier (voir A/C.1/78/PV.16) et aujourd'hui sur un certain nombre de sujets. Tout d'abord, comme l'a affirmé le Président Biden, les États-Unis pleurent la perte de toute vie innocente, qu'il s'agisse d'un Israélien, d'un Palestinien ou d'un citoyen américain. Hier, le Président Biden a également annoncé une aide humanitaire supplémentaire de 100 millions de dollars à destination du peuple palestinien à Gaza et en Cisjordanie. Cela dit, il convient de rappeler, comme l'a fait notre collègue israélien, que l'attentat du 7 octobre était bien une attaque terroriste du Hamas contre Israël. Nous sommes aux côtés d'Israël et soutenons son droit de légitime défense. Nos services de renseignement procèdent à un examen rigoureux des informations relatives au bombardement

de l'hôpital baptiste Ahli Arabi, mais ont également conclu qu'Israël n'était pas responsable de l'explosion. Cette évaluation repose sur les informations disponibles, notamment les renseignements, l'activité des missiles, les images aériennes et les vidéos et images de l'incident provenant de sources ouvertes. L'explosion semble avoir été causée par une roquette errante tirée par un groupe terroriste à Gaza.

En ce qui concerne les remarques effectuées à l'instant par notre collègue russe, je voudrais simplement signaler que l'absence de résultats concrets dans le récent groupe de travail à composition non limitée sur la réduction des menaces spatiales au moyen de normes, de règles et de principes de comportement responsable était due à l'absence de volonté de consensus d'un État. Voilà la raison de son échec. Cela dit, je comprends que la Russie puisse éprouver quelques difficultés à comprendre ce qu'est un comportement responsable à ce moment de l'histoire, compte tenu de son invasion de l'Ukraine.

Enfin, pour répondre au représentant de la République populaire démocratique de Corée, nous tenons à signaler que ces lancements ont recours à la technologie des missiles balistiques, ce qui viole effrontément de multiples résolutions du Conseil de sécurité, accroît les tensions et risque de déstabiliser les conditions de sécurité dans la région et au-delà. Les exercices militaires bilatéraux et trilatéraux menés de longue date par les États-Unis avec la République de Corée et le Japon sont de nature purement défensive et ont pour objectif de maintenir l'état de préparation des forces et de préserver la sécurité régionale. Ils ne sont interdits par aucune résolution du Conseil de sécurité, contrairement aux tirs de missiles balistiques et aux autres activités de la République populaire démocratique de Corée. Compte tenu de la nature routinière et défensive des exercices militaires entre les États-Unis et la République de Corée, nous réduisons les risques et promouvons la transparence en annonçant leurs dates et les activités concernées à l'avance. Cette approche contraste fortement avec les tirs de missiles inopinés et les autres activités militaires de la République populaire démocratique de Corée, qui font peser un risque inacceptable sur le trafic maritime et aérien civil et accroissent l'incertitude dans la région.

M. Kim Sunghoon (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je déplore que ma délégation soit contrainte de prendre la parole pour exercer son droit de réponse en réaction à la déclaration de la délégation de la République populaire démocratique de Corée. Nous tenons à préciser que tout lancement utilisant la technologie des missiles

balistiques, indépendamment de ce qu'il transporte ou de sa réussite, peut contribuer à faire progresser la technologie des missiles balistiques capables d'emporter des armes nucléaires. À chaque essai, la République populaire démocratique de Corée se rapproche de son objectif, indépendamment de son programme illégal de missiles balistiques intercontinentaux. C'est pourquoi le Conseil de sécurité a adopté de nombreuses résolutions interdisant toute activité utilisant la technologie des missiles balistiques. Quoi qu'en dise le récit trompeur et mensonger de la République populaire démocratique de Corée, son lancement n'entre pas dans le cadre de l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique, qui constitue l'essence même du débat sur ce groupe de questions. Ce qu'elle fait est tout sauf pacifique.

Les principes et les objectifs inscrits dans la Charte des Nations Unies ne confèrent pas à un État Membre le droit de poursuivre des activités manifestement dangereuses et menaçantes sous le couvert d'un droit souverain. Nous prenons également note de la déclaration faite il y a deux jours par le représentant de la République populaire démocratique de Corée soulignant les principes et les objectifs inscrits dans la Charte, qui comprennent l'interdiction du recours à la menace ou à l'emploi de la force contre un État souverain. Cependant, ce que la République populaire démocratique de Corée fait sous le couvert d'un prétendu lancement de satellite va à l'encontre du principe même qu'elle a souligné avec tant d'insistance. C'est ce qu'on appelle un exemple de deux poids, deux mesures. Nous appelons donc fermement la République de Corée à s'abstenir de ces actes illégaux, qui constituent une violation flagrante de multiples résolutions du Conseil de sécurité.

M. Alqaisi (Jordanie) (*parle en arabe*) : Au nom du Groupe des États arabes, je fais cette déclaration en réponse aux propos du représentant d'Israël dans sa déclaration sur la grave situation en cours à Gaza.

Le Groupe des États arabes exprime une nouvelle fois sa condamnation et sa dénonciation les plus fermes de la poursuite de l'agression israélienne contre la bande de Gaza, qui entraîne la mort de civils innocents. Le Groupe estime également que le bombardement catastrophique de l'hôpital Al-Mamadani constitue une grave escalade et nous condamnons à nouveau ce crime odieux contre des innocents désarmés.

Israël profite de cette instance pour tenter désespérément de falsifier les faits. Toutefois, ces tentatives sont révélées par des scènes douloureuses dans lesquelles des civils, y compris des enfants, sont tués, des

maisons et des établissements scolaires et médicaux sont détruits, des mères pleurent et le désespoir se répand dans le Territoire palestinien occupé et dans l'ensemble de la région. Nous voulons rappeler à l'ensemble des personnes présentes que le droit international ne saurait être appliqué de manière sélective. Le Groupe des États arabes affirme qu'il est nécessaire de mettre fin immédiatement à la guerre contre Gaza, de protéger les civils, de lever le siège et d'apporter une aide humanitaire aux Palestiniens sur place. Le Groupe rejette toute tentative de déplacement forcé des Palestiniens et rappelle son rejet des politiques de peine collective, que ce soit par le recours au siège, à la famine ou au déplacement de la population de Gaza. Ces actes honteux sont contraires aux valeurs humanitaires et éthiques, car ils vont clairement à l'encontre du droit international humanitaire, en particulier de la quatrième Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, de la Charte des Nations Unies et des résolutions pertinentes de la légitimité internationale.

Le Groupe des États arabes tient à mettre en garde que si la guerre ne s'arrête pas, ou si elle venait à s'étendre, toute la région serait en danger et cela constituerait une catastrophe aux conséquences dramatiques. Nous insistons sur le fait que nous resterons les premiers à défendre les droits de nos frères palestiniens et leur juste cause. Nous répétons que la principale raison du conflit est l'occupation, qui est la cause de tous ces maux. Le seul moyen de parvenir à la paix est de mettre fin à l'occupation et de garantir la création d'un État palestinien indépendant sur la base des frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, conformément aux résolutions de la légitimité internationale et à l'Initiative de paix arabe.

Pour terminer, le Groupe des États arabes exprime ses sincères condoléances aux familles des martyrs dans la bande de Gaza. Que Dieu leur accorde la paix et un prompt rétablissement aux blessés.

M. Ghorbanpour Najafabadi (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : J'ai demandé la parole afin d'exercer notre droit de réponse pour réfuter les allégations constantes, hors sujet et fantaisistes que le représentant du régime israélien a formulées contre mon pays. Je rejette sa déclaration absurde.

Un régime qui nous a menacés à deux reprises d'anéantissement nucléaire – une fois en 2018 et une autre fois à la soixante-dix-huitième session de l'Assemblée générale, il y a quelques jours – n'est pas en position, et encore moins en droit, de nous pointer du doigt et de faire des allégations sans fondement. Nous avons déjà évoqué

leurs programmes secrets d'armes de destruction massive, qui constituent une menace sérieuse pour l'ensemble de la région et du monde. Je renvoie également l'ensemble des participants aux déclarations précédentes que nous avons faites dans cette salle.

Les allusions répétées et infondées à l'Iran ne peuvent détourner l'attention de la communauté internationale des crimes quotidiens du régime israélien en Palestine et au-delà. Le régime est le seul responsable de ces crimes. Il fait preuve d'un mépris alarmant pour les droits de l'homme, se vantant d'émettre des avertissements préalables aux invasions de maisons et d'hôpitaux en territoire occupé. Ces actes constituent des violations flagrantes du droit international humanitaire, qui interdit explicitement ce type d'attaques. Malheureusement, ces derniers jours ont été marqués par de nouvelles atrocités commises par le régime. On me permettra de reprendre là où je m'étais arrêté et d'énumérer les atrocités commises récemment par le régime contre des Palestiniens sans défense, en violation flagrante du droit international, notamment du droit international humanitaire. Il a commis des violations graves des lois et coutumes applicables aux conflits armés internationaux dans le cadre établi du droit international, notamment en orientant intentionnellement des attaques contre la population civile ou contre des civils qui ne prenaient pas directement part au conflit.

Des familles entières ont été prises pour cible et se trouvent sous les décombres. La famille Aboudan était retranchée chez elle dans le camp de Boureij, au cœur de la bande de Gaza. Ses membres ne cessaient de consulter leur téléphone pour s'assurer qu'aucun message de l'armée israélienne ne leur demandait d'évacuer leur maison. Le régime dirige intentionnellement des attaques contre des biens de caractère civil, c'est-à-dire des biens qui ne constituent pas des objectifs militaires. Il dirige intentionnellement des attaques contre les personnels, les installations, le matériel, les unités et les véhicules employés dans le cadre de missions d'aide humanitaire ou de maintien de la paix en vertu de la Charte des Nations Unies, qui disposent du droit à la protection que le droit international des conflits armés garantit aux civils et aux biens de caractère civil. Au moins 15 employés de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient ont été tués au cours d'attaques du régime israélien depuis le début du conflit. Il lance intentionnellement des attaques en sachant qu'elles causeront incidemment des pertes en vies humaines ou des blessures aux personnes civiles, des dommages aux biens de caractère civil et des dommages étendus, durables et graves à l'environnement

naturel qui sont manifestement excessifs par rapport à l'avantage militaire concret et direct attendu. Il dirige intentionnellement des attaques contre des bâtiments consacrés au culte, à l'enseignement, à l'art, à la science ou à l'action caritative, contre des monuments historiques, des hôpitaux et des lieux où des malades ou des blessés sont rassemblés, qui ne constituent pas des objectifs militaires. Hier encore, le régime a bombardé l'une des églises les plus anciennes et les plus importantes du monde à Gaza, faisant plus de six morts et de nombreux blessés parmi les civils qui y avaient cherché refuge.

La liste est trop longue et de nouveaux crimes odieux viennent s'y ajouter chaque jour. Avec tous les crimes recensés, nous devrions tous nous opposer à ces armes de tromperie massive et arrêter de nous fier à la propagande du régime. Il appartient à la communauté internationale de lui demander de répondre des graves crimes qu'il commet.

M. Al Ashkar (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : J'ai demandé la parole car je voudrais réagir aux observations formulées par le représentant d'Israël.

Tout d'abord, ma délégation rejette catégoriquement les propos tenus par le représentant d'Israël au sujet de mon pays dans sa déclaration. De telles allégations constituent une pratique courante chez les représentants de cette entité. Ils y ont recours afin de détourner l'attention des graves violations du droit international commises par Israël, notamment ses crimes de génocide et d'agression. Israël ne tient aucun compte du droit international et continue de violer les droits du peuple palestinien et de pratiquer un terrorisme d'État organisé. La communauté internationale doit lui demander des comptes pour ses crimes et ses violations du droit international et des dispositions de la Charte des Nations Unies.

L'entité dont le représentant vient de nous donner une leçon sur la distinction entre meurtre et légitime défense a une longue tradition de meurtres, de crimes, de nettoyage ethnique et de spoliation de droits légitimes. Il se peut que ses représentants aient la mémoire courte, car ils ne voient que leurs propres illusions, ambitions et intérêts expansionnistes, et la manière d'usurper des droits par la force. Cependant, la réalité n'est pas celle qu'ils voudraient voir.

Je ne me sens pas tenu de trouver des arguments pour répondre aux allégations ridicules du représentant d'Israël, ce pays qui promeut le terrorisme dans notre région. Nous avons récemment été les témoins d'une grave escalade des pratiques criminelles d'Israël, qui ont fait

un nombre sans précédent de victimes. La région est en proie aux tensions et à l'instabilité, comme en témoigne le carnage perpétré par Israël à l'hôpital Al-Mamadani. Nous rejetons toute affirmation selon laquelle la responsabilité en incomberait à d'autres parties, car les faits prouvent le contraire. Ma délégation condamne avec la plus grande fermeté tous ces crimes et pratiques israéliens. Nous dénonçons également ceux qui soutiennent ces pratiques, ainsi que le silence que gardent à leur sujet des États qui se prétendent garants du droit international humanitaire. Leur silence les rend complices des auteurs de ces crimes et démontre le double jeu de leurs politiques.

Mettre fin à cette effusion de sang doit constituer une priorité pour la communauté internationale. Dans ce contexte, nous appelons à la cessation immédiate de l'agression criminelle israélienne et à l'acheminement urgent de l'aide humanitaire à tous ceux qui en ont besoin dans la bande de Gaza. Nous condamnons également avec la plus grande fermeté la détermination d'Israël à déplacer de force plus d'un million de Gazaouis. Toutefois, cela ne nous surprend pas, étant donné qu'Israël a été créé grâce au terrorisme et au déplacement massif de Palestiniens. En ce qui concerne les accusations de recours à des armes chimiques, nous considérons que le représentant d'une entité qui a à son actif des centaines de crimes et de massacres attestés, d'une entité fondée sur l'occupation, le meurtre, la destruction et le bombardement de gens dans leurs maisons, n'a pas le droit de porter des accusations au sujet de la Syrie.

M. Vorontsov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous nous sentons obligés d'exercer notre droit de réponse pour la deuxième fois afin de répondre aux dernières tentatives de la délégation des États-Unis d'induire la communauté internationale en erreur et de continuer à répandre, sur la Fédération de Russie, des insinuations qui sont totalement déconnectées de la réalité, comme si la Fédération de Russie était responsable de tous les événements internationaux à travers le monde. Nous tenons à rejeter une fois de plus toute tentative de nous accuser de certains éléments liés à la conduite de notre opération militaire spéciale. Nous sommes fermement opposés à ce que de telles questions soient soulevées, en particulier durant l'examen de sujets qui n'ont rien à voir.

En ce qui concerne le groupe de travail à composition non limitée sur la réduction des menaces spatiales au moyen de normes, de règles et de principes de comportement responsable, établi conformément à la résolution 76/231, nous constatons une fois de plus que la délégation des États-Unis tente, sans fondement, de blâmer

un État, à savoir la Russie, pour les résultats décevants des travaux du groupe. Nous invitons les délégations à consulter les comptes rendus des délibérations du groupe, y compris leurs enregistrements vidéo. Il leur apparaîtra alors évident que cela n'a rien à voir avec la vérité ou la réalité. Les résultats insatisfaisants du groupe s'expliquent par les divisions importantes entre les positions de groupes entiers d'États sur le concept même de comportement responsable dans l'espace extra-atmosphérique. Nous pouvons d'ores et déjà constater que ces différences sont insurmontables. Nous considérons donc qu'il n'a aucune valeur ajoutée et qu'il n'y a pas lieu de le reconstituer et de poursuivre les débats sur un concept controversé ne faisant pas l'objet d'un consensus. D'une part, cela n'apporterait pas de résultats concrets, et d'autre part, cela ne ferait que provoquer de nouvelles divisions au sein de la communauté internationale.

Nous devons nous attacher à régler les vrais problèmes liés à la prévention d'une course aux armements dans l'espace et à élaborer des normes juridiquement contraignantes à cette fin. Nous pensons que notre proposition de nouvelles mesures pratiques destinées à prévenir une course aux armements dans l'espace et la création d'un groupe de travail à composition non limitée doté d'un mandat large et complet vise précisément à résoudre ces vrais problèmes.

M. Kim In Chol (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Ma délégation se voit contrainte de prendre la parole pour exercer son droit de réponse une deuxième fois en réaction aux déclarations provocatrices faites par les représentants des États-Unis et de la Corée du Sud, que nous rejetons catégoriquement.

Les États-Unis et la Corée du Sud ont affirmé que la République populaire démocratique de Corée n'était pas autorisée à lancer un satellite de reconnaissance militaire en vertu des résolutions du Conseil de sécurité. On me permettra de poser une question. Cela veut-il dire qu'il conviendrait de lancer des satellites par ballon ? Le cas échéant, ils estimeraient très probablement que cette pratique est illégale. Ils devraient éviter de se ridiculiser. Il est vraiment décevant de constater un tel manque de professionnalisme dans une instance où des diplomates et des experts se sont réunis pour débattre du désarmement et de la sécurité internationale. Les préjugés et l'ignorance engendrent l'absurdité. Pour clarifier les choses une nouvelle fois, le lancement d'un satellite de reconnaissance militaire par la République populaire démocratique de Corée est une contre-mesure appropriée en réponse aux menaces militaires posées

par les États-Unis et leurs vassaux, qui ont déjà franchi toutes les lignes rouges, et c'est aussi un exercice de notre droit de légitime défense destiné à sauvegarder notre souveraineté et notre intégrité territoriale.

Les États-Unis soutiennent de manière absurde que leurs exercices militaires conjoints ne font pas l'objet d'une interdiction du Conseil de sécurité. Mais cela prouve que les États-Unis exploitent le Conseil comme un instrument d'hégémonie, d'autoritarisme et de pratiques arbitraires. Si ces exercices militaires conjoints sont à visée défensive, pourquoi n'ont-ils pas lieu loin de la péninsule coréenne plutôt qu'à ses portes ? Demander à la République populaire démocratique de Corée de se conformer aux résolutions illégales du Conseil de sécurité est une manœuvre d'extorsion pour nous obliger à concéder tous nos droits souverains aux États-Unis, qui sont une partie belligérante. La République populaire démocratique de Corée n'a jamais reconnu les résolutions du Conseil de sécurité qui portent atteinte à nos droits d'État souverain, et elle ne se considérera jamais liée par de telles résolutions, que ce soit à l'heure actuelle ou à l'avenir.

La paix et la sécurité dans la péninsule coréenne ne peuvent être garanties par aucune résolution inventée par la machine politique des États-Unis. Elles seront plutôt assurées par les puissantes capacités de légitime défense de la République populaire démocratique de Corée. Nous sommes bien conscients de la nature prolongée de notre conflit avec les États-Unis et nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour accroître notre force de dissuasion de manière globale, car nous sommes conscients des menaces et des défis à long terme. Plus les États-Unis et la Corée du Sud intensifient désespérément leurs actions de confrontation contre la République populaire démocratique de Corée, plus cette dernière exercera de manière franche et offensive sa souveraineté et son droit de légitime défense pour sauver notre pays.

M. Turner (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je prends la parole pour répondre aux propos de notre collègue russe sur certaines notions de comportement responsable.

Hier encore (voir A/C.1/78/PV.16), il a déclaré que les satellites utilisés pour soutenir l'Ukraine dans son droit de légitime défense contre l'invasion illégale de la Russie constituent des cibles légitimes de représailles. Cela ressemble à une menace directe de la Russie d'utiliser la force dans l'espace extra-atmosphérique, et cela ne semble pas être un comportement responsable.

Si nous voulons réellement prévenir une course aux armements dans l'espace, nous devons également reconnaître que les essais de missile antisatellite à ascension directe et à visée destructrice contribuent eux aussi à la méfiance et à l'instabilité et ne constituent pas un comportement responsable. N'oublions pas non plus que c'est la Russie qui a mené des cyberattaques sur les terminaux de communication par satellite ukrainiens dès le premier jour de son invasion illégale de l'Ukraine. Ces cyberattaques ont empêché des usagers personnels et commerciaux d'utiliser l'Internet et, en raison de leur mode d'action irresponsable, ont même mis hors d'usage des parcs éoliens dans toute l'Europe, ce qui constitue un exemple de plus de comportement irresponsable.

Enfin, les États-Unis remarquent que la Fédération de Russie a testé une arme antisatellite basée dans l'espace en libérant des projectiles en orbite en 2017 et en 2020. Les Russes ont aujourd'hui des satellites armés déployés en orbite, bien qu'ils soient les principaux auteurs du projet de résolution intitulé « Non-déploiement d'armes dans l'espace en premier ».

Le Président (*parle en anglais*) : La Commission va maintenant reprendre le débat thématique sur le groupe de questions « Armes classiques ».

M^{me} Kristanti (Indonésie) (*parle en anglais*) : J'ai le plaisir de prendre la parole au nom du Mouvement des pays non alignés.

Le non-respect des engagements et des obligations contractés dans le cadre des instruments internationaux juridiquement contraignants, notamment en ce qui concerne les armes classiques, continue de faire peser des menaces sur la paix et la sécurité mondiales. Le Mouvement des pays non alignés réaffirmera le droit souverain des États d'acquiescer, de fabriquer, d'exporter, d'importer et de posséder des armes classiques et leurs pièces, éléments et munitions pour répondre à leurs besoins de légitime défense et de sécurité. Il reste profondément préoccupé par le transfert, la fabrication et la circulation illicites d'armes légères et de petit calibre, leur accumulation excessive et leur propagation incontrôlée à des destinataires non autorisés dans de nombreuses régions du monde, ainsi que par les défis posés par leur possession par des terroristes, des groupes armés illégaux et des organisations criminelles transnationales. Il engage tous les États, en particulier ceux qui en sont les principaux producteurs, à veiller à ce que les armes légères et de petit calibre ne soient livrées qu'aux seuls gouvernements ou aux organismes dûment autorisés par eux.

Le Mouvement des pays non alignés souligne également la nécessité d'une mise en œuvre complète, équilibrée et efficace du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et de l'Instrument international de traçage et insiste, à cet égard, sur l'urgence d'intensifier les efforts pour promouvoir la coopération et l'assistance internationales dans ce domaine. Il prend note du succès de la huitième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action qui s'est tenue en juillet 2022, et de l'adoption par consensus de son document final. Pour souligner la nécessité de renforcer les capacités dans ce domaine, le Mouvement des pays non alignés salue la décision de la Réunion de mettre en place un programme permanent de bourses de formation spécialisées concernant les armes légères et de petit calibre, en particulier pour les pays en développement, et encourage sa mise en œuvre rapide.

Reconnaissant l'impact humanitaire négatif causé par l'utilisation d'armes à sous-munitions, le Mouvement des pays non alignés appelle à fournir l'assistance financière, technique et humanitaire nécessaire aux opérations de dépollution des armes à sous-munitions non explosées. Nous prenons note de l'adoption du rapport final du groupe de travail à composition non limitée sur les munitions classiques (A/78/111) et de sa décision de recommander à l'Assemblée l'adoption du Cadre mondial pour la gestion des munitions classiques tout au long de leur cycle de vie. De caractère facultatif, ce cadre comporte un ensemble d'engagements politiques visant à renforcer et à promouvoir des initiatives en matière de gestion des munitions classiques tout au long de leur cycle de vie et à combler les lacunes existantes dans ce domaine. Le Mouvement des pays non alignés continue de déplorer l'utilisation, dans les situations de conflit, de mines antipersonnel, en violation du droit international humanitaire dans le but de mutiler, de tuer et de terroriser des civils innocents. Il appelle tous les États qui sont en mesure de le faire à fournir l'assistance financière, technique et humanitaire nécessaire pour des opérations de déblaiement de mines terrestres. Les États du Mouvement des pays non alignés parties à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction réaffirment leur engagement en faveur de la mise en œuvre intégrale du Plan d'action d'Oslo.

Les États membres du Mouvement qui sont parties au Traité sur le commerce des armes appellent à son application équilibrée, transparente et objective, dans le strict respect des principes énoncés dans la

Charte des Nations Unies et du droit naturel de chaque État à la sécurité et à la légitime défense individuelle ou collective. Le Mouvement des pays non alignés tient également à souligner que la mise en œuvre du Traité ne devrait en aucun cas affecter le droit souverain des États d'acquérir, de fabriquer, d'exporter, d'importer et de détenir des armes classiques, ainsi que leurs pièces et composantes, pour répondre à leurs besoins de légitime défense et de sécurité, ainsi que pour le maintien de l'intégrité territoriale de ses États membres. Les États membres du Mouvement qui sont parties à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques et à ses protocoles invitent les autres États à y devenir parties.

Le Mouvement est d'avis que les systèmes d'armes létaux autonomes soulèvent un certain nombre de questions éthiques, juridiques, morales et techniques, ainsi que des questions liées à la paix et à la sécurité internationales, qui devraient faire l'objet de délibérations approfondies et être examinées dans le contexte du respect du droit international, y compris le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme. Les États du Mouvement des pays non alignés parties à la Convention sur certaines armes classiques se sont félicités des efforts déployés pour faire avancer les positions lors des réunions du Groupe d'experts gouvernementaux sur les technologies émergentes dans le domaine des systèmes d'armes létaux autonomes, en particulier au sujet de l'élaboration de nouvelles dispositions juridiquement contraignantes pour relever les défis humanitaires et de sécurité internationale posés par les technologies émergentes dans le domaine des systèmes d'armes létales autonomes. Le Mouvement des pays non alignés reconnaît qu'en ce qui concerne la fabrication, la possession et le commerce d'armes classiques, il existe entre les États industrialisés et les pays non alignés un déséquilibre notable, et demande aux États industrialisés de procéder à une réduction sensible de leurs activités afin de renforcer la paix et la sécurité tant internationales que régionales.

Enfin, le Mouvement se déclare préoccupé par l'augmentation actuelle des dépenses militaires à l'échelle mondiale, absorbant des ressources qui pourraient être consacrées au développement. Nous soulignons en outre l'importance de la réduction des dépenses militaires, conformément au principe d'une sécurité non diminuée au niveau d'armement le plus bas, et demandons instamment à tous les États de consacrer les ressources ainsi dégagées au développement économique et social, en particulier à la lutte contre la pauvreté.

M. Mao (Cambodge) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire cette déclaration au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN).

L'ASEAN s'associe à la déclaration faite à l'instant par l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés.

Compte tenu de la situation actuelle, marquée par des conflits et des tensions politiques, l'ASEAN est profondément préoccupée par la prolifération illicite des armes classiques dans le monde, qui contribue à accroître la violence et l'instabilité, prolonge la pauvreté et compromet le bien-être de l'humanité. Elle est fermement convaincue qu'il est nécessaire de réglementer et de contrôler efficacement les armes classiques pour préserver la paix, la stabilité et le développement durable. Nous réaffirmons que la mise en œuvre des accords internationaux pertinents sur les armes classiques doit être conforme aux principes fondamentaux inscrits dans la Charte des Nations Unies et le droit international. Nous reconnaissons également aux États le droit souverain d'acquérir et de gérer leurs stocks d'armes classiques à des fins de légitime défense et de préservation de la sécurité nationale.

L'ASEAN estime qu'une action internationale soutenue est nécessaire pour faire progresser le désarmement. Nous appelons de nos vœux la poursuite de la mise au point de divers cadres et instruments internationaux juridiquement contraignants, y compris à la neuvième Conférence des États parties au Traité sur le commerce des armes. L'ASEAN attend également avec intérêt la vingt et unième Réunion des États parties à la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, prévue à Genève au mois de novembre. Elle s'est félicitée de l'adoption par consensus du rapport final de la huitième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et de l'Instrument international de traçage, et attend avec intérêt la quatrième Conférence chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action, qui se tiendra en 2024. Nous nous félicitons de l'adoption du rapport final du groupe de travail à composition non limitée chargé de définir un ensemble d'engagements politiques devant constituer un nouveau cadre mondial qui remédierait aux lacunes existantes dans la gestion portant sur toute la durée du cycle de vie des munitions (voir A/78/111).

L'ASEAN s'est également efforcée de renforcer les mécanismes de désarmement dans la région et au-delà.

Nous continuons à nous attaquer à la contrebande d'armes dans le cadre de la Réunion ministérielle de l'ASEAN sur la criminalité transnationale. Les réunions annuelles des chefs de police de l'ASEAN permettent de renforcer la coopération régionale dans les enquêtes sur la criminalité transnationale. Nous avons pu lutter efficacement contre la contrebande d'armes légères et de petit calibre, ainsi que contre d'autres formes de criminalité transnationale dans la région, grâce à ces mécanismes, et à d'autres dirigés par l'Association, tels que le Forum régional de l'ASEAN. L'ASEAN se félicite des progrès réalisés par la réunion des hauts fonctionnaires des autorités centrales sur l'entraide judiciaire en matière pénale afin de garantir l'application effective du Traité d'entraide judiciaire en matière pénale entre pays membres de l'ASEAN animés du même esprit, qui renforce la capacité des États membres et améliore la coopération en matière de lutte contre la criminalité transnationale.

Il faut remédier à la menace que représente l'usage d'engins explosifs improvisés, en particulier en provenance d'acteurs non étatiques. L'ASEAN a pris note des résultats de la Conférence annuelle des Hautes Parties contractantes au Protocole II modifié de la Convention sur certaines armes classiques et du fait que la Convention s'attaque aux menaces potentielles découlant des systèmes d'armes autonomes létaux, y compris leur acquisition éventuelle par des acteurs armés non étatiques. Un instrument juridiquement contraignant, solide et à l'épreuve du temps, est nécessaire pour contrer ces menaces.

L'ASEAN tient à insister sur l'importance de la lutte contre les mines dans le cadre de la réhabilitation nationale et du développement durable et nous saluons les efforts visant à promouvoir l'action dans ce domaine au niveau mondial, y compris au sein de l'Organisation des Nations Unies. L'ASEAN se félicite du rôle joué par le Centre régional de lutte antimines de l'ASEAN en tant que pôle d'excellence en ce qui concerne la promotion de ses efforts visant à régler la question des restes explosifs de guerre pour nos États membres intéressés et à sensibiliser les communautés touchées au danger qu'ils posent. Elle remercie ses partenaires de dialogue, ses partenaires externes et les organisations internationales de leur contribution à la réalisation des projets et à l'opérationnalisation de son Centre régional de lutte antimines. Il est impératif d'élaborer les projets de déminage dans le cadre d'une approche globale incluant le soutien aux victimes et mettant fortement l'accent sur le développement local afin de protéger notre population, en particulier les femmes et les enfants, des effets

catastrophiques des mines terrestres. L'ASEAN exhorte l'ensemble des États parties, en particulier les pays développés et la communauté internationale, à fournir l'aide financière, technique et humanitaire nécessaire à la réinsertion et à la réadaptation des victimes.

Pour terminer, l'ASEAN tient à réaffirmer son attachement à la lutte contre le commerce illicite des armes classiques et appelle l'ensemble des États à œuvrer de concert pour mettre fin au commerce illicite, afin de garantir notre sécurité collective et la poursuite sans entrave de nos efforts de développement.

M. Mahmud (Nigéria) (*parle en anglais*) : Le Groupe des États d'Afrique s'associe à la déclaration faite par l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés.

Le Groupe reste vivement préoccupé par le commerce, le transfert, la fabrication, la possession et la circulation illicites des armes légères et de petit calibre, ainsi que par leur accumulation excessive et leur prolifération incontrôlée dans de nombreuses régions du monde, notamment sur le continent africain, compte tenu notamment de leurs conséquences négatives pour le continent en termes de développement socioéconomique, de paix et de sécurité. À cet égard, le Groupe des États d'Afrique attache une grande importance au rôle essentiel joué par le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, mis en place par l'ONU, et à l'Instrument international de traçage. Il s'agit d'outils multilatéraux indispensables pour lutter contre les flux illicites d'armes légères et de petit calibre et s'attaquer à leurs effets multidimensionnels, qui constituent une menace pour la paix et la sécurité internationales. Le Groupe réaffirme son engagement en faveur de la mise en œuvre du Programme d'action et se félicite du succès de la neuvième Conférence des États parties au Traité sur le commerce des armes, qui s'est tenue cette année à Genève, en Suisse. Il exhorte également les États parties à le mettre en œuvre de manière équilibrée et objective, étant donné qu'il a pour but de protéger les intérêts de tous les États et pas seulement ceux des principaux États producteurs et exportateurs d'armes au niveau international.

Le Groupe reconnaît le travail considérable accompli pour lutter contre le commerce illicite des armes légères et de petit calibre, notamment par le biais de la Déclaration de Bamako, de l'acte constitutif de l'Union africaine, du Protocole relatif à la création du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et d'autres instruments tels que la Convention de la Communauté

économique des États de l'Afrique de l'Ouest sur les armes légères et de petit calibre, leurs munitions et autres matériels connexes. Il prend également acte des efforts déployés dans le cadre de la Communauté de développement de l'Afrique australe et de l'Union du Maghreb arabe. Il reconnaît les efforts déployés par les États parties au Traité sur le commerce des armes depuis son entrée en vigueur et les exhorte à l'appliquer de manière équilibrée et objective afin de protéger les intérêts de tous les États. Nous réaffirmons le droit souverain des États d'acquérir, de fabriquer, d'exporter, d'importer et de stocker des armes classiques, ainsi que leurs pièces et éléments, pour satisfaire leurs besoins de sécurité, conformément à la Charte. La pleine application du Traité reste possible avec la coopération de toutes les parties prenantes.

L'Afrique reste l'une des régions les plus touchées par les effets du commerce et du transfert illicites des armes légères et de petit calibre, dont la plupart sont produites en dehors du continent, mais acquises et utilisées par des destinataires non autorisés et des groupes armés illégaux en Afrique. Le Groupe considère donc la séance d'aujourd'hui comme une nouvelle occasion pour la communauté internationale d'intensifier ses efforts pour endiguer la vague d'armes légères et de petit calibre dans les situations de conflit, afin de créer un environnement propice à la paix et à la sécurité ainsi qu'au développement socioéconomique. Il importe de reconnaître que la promotion de la participation pacifique, sans entrave et inclusive des nations aux actions mondiales visant à lutter contre les flux d'armes illicites, en particulier en Afrique, facilitera la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Le Groupe des États d'Afrique souligne la nécessité d'établir et de maintenir des contrôles sur la propriété privée des armes de petit calibre et demande à tous les États de veiller à ce que la fourniture d'armes légères et de petit calibre soit limitée aux seuls gouvernements ou entités dûment autorisés par les gouvernements des États destinataires. Ils doivent également mettre en œuvre les restrictions et interdictions légales empêchant le commerce illicite des armes légères et de petit calibre. Il est important de souligner que l'adhésion universelle à cet engagement pourrait contribuer grandement aux efforts visant à éliminer le commerce et le transfert illicites d'armes légères et de petit calibre.

Le Groupe souhaite saluer les efforts et les contributions de plusieurs partenaires et donateurs, tout en soulignant que l'assistance internationale apportée pour appuyer la mise en œuvre du Programme d'action

n'est toujours pas à la hauteur des besoins des pays touchés. Il souligne par conséquent la nécessité de s'engager davantage pour relever les défis auxquels l'Afrique est confrontée en ce qui concerne l'impact des flux illicites d'armes légères et de petit calibre. Dans ce contexte, il appelle tous les États à s'acquitter de leurs obligations en matière d'établissement de rapports et de transferts de technologies et à garantir une coopération et une assistance internationales sans entrave, comme prescrit par l'Organisation des Nations Unies. Il exhorte également les États Membres de l'ONU, en particulier ceux dont l'économie est développée, à fournir une assistance technique et financière accrue aux pays en développement pour la réalisation des objectifs généraux du Programme d'action sur les armes légères et de l'Instrument international de traçage, en vue d'éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre. Il estime que ces efforts favoriseront les initiatives nationales et régionales et appuieront l'action menée au niveau mondial. Le Groupe des États d'Afrique rappelle également que cette assistance ne doit pas dépendre de la participation à l'aide publique au développement de l'État bénéficiaire ni la compromettre. À cette fin, la fourniture adéquate de formation et d'équipement, les transferts de technologie, le renforcement des capacités nationales et la mobilisation des ressources financières constituent un aspect particulièrement important de l'assistance et de la coopération internationales. En outre, la mise en place de mécanismes visant à accroître l'efficacité de l'assistance et de la coopération internationales reste un aspect essentiel du processus de mise en œuvre du Programme d'action et de l'Instrument international de traçage.

Pour terminer, le Groupe souhaite réaffirmer son soutien résolu à la mise en place d'un programme de bourses des Nations Unies sur les armes légères et de petit calibre pour les pays en développement, afin de former les fonctionnaires compétents désignés par leurs gouvernements respectifs dans les domaines liés à la mise en œuvre du Programme d'action. Nous appelons l'ensemble des États Membres à accélérer la mise en œuvre du programme de bourses après avoir examiné les différentes propositions connexes soumises par le Secrétariat.

M. Alqaisi (Jordanie) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, au nom du Groupe des États arabes, je voudrais une fois de plus exprimer sans aucune ambiguïté notre condamnation et notre dénonciation de l'agression continue d'Israël contre notre peuple dans la bande de Gaza. Nous soulignons que les crimes commis par l'armée d'occupation israélienne ne peuvent être

passés sous silence et qu'Israël doit immédiatement cesser son agression brutale contre Gaza. Une mise en garde s'impose : cette guerre odieuse pourrait faire sombrer la région dans une situation désastreuse. Nous réaffirmons l'importance d'assurer l'acheminement de l'aide humanitaire et médicale essentielle à la population de Gaza. Nous souhaitons également rappeler à la Commission que le déplacement forcé des Palestiniens constitue un crime de guerre auquel la communauté internationale doit remédier, conformément aux dispositions du droit international.

En ce qui concerne le sujet de notre débat du jour, le Groupe des États arabes s'associe à la déclaration faite à l'instant par l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés.

Le Groupe comprend l'importance croissante de la lutte contre le commerce illicite des armes légères et de petit calibre, notamment au vu des conséquences catastrophiques de ces armes sur la sécurité, l'aide humanitaire et l'économie, et de leurs flux illégaux sans précédent dans la région arabe. Il semble que certains gouvernements fournissent ce type d'armes aux terroristes et aux groupes armés illégaux afin de prolonger les conflits armés et de servir leurs propres objectifs politiques, en violation des règles les plus élémentaires du droit international, de la Charte des Nations Unies et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, dont la plus récente est la résolution 2370 (2017).

Dans ce contexte, le Groupe des États arabes souligne l'importance du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Nous appelons à préserver la valeur du Programme d'action en tant qu'instrument consensuel des Nations Unies dont l'objectif principal est d'instaurer la confiance et de renforcer la coopération entre les pays du monde afin d'éradiquer le commerce illicite de ces armes. Toutefois, toute mesure prise à cet égard ne peut contredire le droit légitime des États à la légitime défense en vertu de la Charte des Nations Unies, ni leur droit de fabriquer et d'importer des armes classiques à cette fin. Le Groupe des États arabes souligne la nécessité de faire la distinction entre la lutte contre le trafic et la vente d'armes, qui constitue l'objectif principal du Programme d'action, et l'imposition de restrictions politisées, discriminatoires ou monopolistiques au commerce des armes classiques entre les gouvernements, conformément à leur évaluation de la nature des menaces à la sécurité auxquelles ils sont confrontés. Il demande l'interdiction de toute exportation

d'armes vers un pays sans l'autorisation officielle de l'autorité compétente du pays importateur. Il réaffirme le droit naturel des États de satisfaire leurs besoins en armes classiques, conformément à l'Article 51 de la Charte, sur la base du droit à la légitime défense, et rejette catégoriquement toute restriction à ce droit.

Le Groupe des États arabes reste convaincu que le Programme d'action constitue un cadre international autonome. Nous insistons sur la nécessité de veiller à ce que sa mise en œuvre ne fasse pas double emploi avec d'autres mécanismes internationaux. Nous devons éviter d'inclure des sujets controversés qui n'en font pas partie. Le Groupe des États arabes attend avec intérêt la réussite de la quatrième Conférence d'examen du Programme d'action, prévue en 2024. Il réaffirme l'importance du renforcement de la coopération internationale et de l'assistance technique pour la mise en œuvre du Programme d'action et de l'Instrument international de traçage, y compris le soutien aux capacités des États avec les technologies modernes pertinentes, en particulier dans les domaines de la sécurité des stocks et du contrôle des frontières, sans interférer avec la souveraineté des États ni imposer des conditions contraires à l'esprit et aux objectifs du Programme d'action.

Il estime que la fourniture d'une assistance à un pays ne doit pas porter atteinte aux ressources d'aide publique au développement allouées à ce pays et qu'il ne doit pas exister de liens inutiles entre la fourniture de cette assistance nécessaire en matière de lutte contre le trafic et la fourniture d'armes classiques et la mise en œuvre de la cible 4 de l'objectif de développement durable n° 16, qui traite spécifiquement de la lutte contre le commerce illicite d'armes légères et de petit calibre.

Le Groupe des États arabes s'est félicité de l'adoption du document final issu de la huitième Réunion

biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action et espère pouvoir s'appuyer sur ses recommandations en amont de la quatrième Conférence d'examen du Programme d'action sur les armes légères, prévue en 2024. Il espère également qu'une proposition de programme de bourses des Nations Unies visant à renforcer les capacités des pays en développement en matière d'armes légères et de petit calibre sera rapidement élaborée en 2024, conformément aux recommandations contenues dans ce document final.

Pour conclure, il se félicite de la conclusion des travaux du groupe de travail à composition non limitée chargé de définir un ensemble d'engagements politiques devant constituer un nouveau cadre mondial qui remédierait aux lacunes existantes dans la gestion portant sur toute la durée du cycle de vie des munitions. À cet égard, il souligne la nécessité de s'engager à ne pas soulever de questions controversées dans le cadre proposé afin de garantir sa mise en œuvre effective. Il espère que le programme de bourses adopté pourra être mis en œuvre rapidement et de manière exhaustive.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous sommes arrivés au terme du temps qui nous était imparti pour la présente séance. La prochaine séance de la Commission se tiendra lundi matin dans cette salle de conférence. La Commission entendra d'abord un exposé du Président du groupe de travail à composition non limitée chargé de définir un ensemble d'engagements politiques devant constituer un nouveau cadre mondial qui remédierait aux lacunes existantes dans la gestion portant sur toute la durée du cycle de vie des munitions. Elle poursuivra ensuite son débat thématique sur le groupe de questions « Armes classiques ».

La séance est levée à 13 heures.